



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi vingt-six juin deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : BILAN ICILA

Monsieur le Maire : Je remercie Monsieur CANCHON et toute son équipe de nous présenter une information sur le réseau ENVIBUS, ayant, comme nous l'avons voté, modifié son organisation avec la mise en place du transport à la demande.

Le transport à la demande d'ENVIBUS s'appelle ICILA et il est donc demandé à Monsieur Richard CANCHON d'en faire le bilan et éventuellement, j'ignore s'il a envisagé, d'en présenter les perspectives d'avenir.

Merci Monsieur CANCHON, vous avez la parole pour 6 minutes.

Monsieur CANCHON : Je vous propose de faire un bilan sur la mise en place d'ICILA qui date du 6 avril 2009 en phase intermédiaire et en plein régime depuis le 4 mai 2009.

Donc, simplement un rappel sur la présentation ICILA d'ENVIBUS. Le bilan général du service et un zoom sur la Commune d'Antibes et les résultats d'une enquête qualité que l'on a effectuée auprès des usagers de ce service.

ICILA d'ENVIBUS est un nouveau service de transports collectifs complémentaires aux lignes régulières existant sur le réseau ENVIBUS. Ce service a pour ambition d'étoffer et de resserrer le maillage du réseau en développant les connections inter-quartiers par des petits véhicules. Cela permet effectivement de drainer les différents quartiers et avec les centres de vie de chaque Commune et tout particulièrement sur la Commune d'Antibes-Juan-les-Pins.

Pour la Commune ce sont les quartiers ST MAYMES, BADINE et LE CAP D'ANTIBES. ICILA d'ENVIBUS permet de faire bénéficier aux usagers habitant des lieux excentrés et/ou n'ayant pas de ligne à proximité, de disposer d'un moyen de transport sur mesure (souple, pratique, confortable).

Pourquoi souple ? Par rapport aux lignes régulières, il n'y a ni d'itinéraire fixe ni de respect des horaires puisque c'est le client qui demande son horaire.

Pourquoi pratique ? Sur simple appel téléphonique gratuit 2 heures avant son départ, l'utilisateur indique le jour et l'heure de départ ainsi que les arrêts de montées/descentes.

Pourquoi confortable ? Ces transports sont effectués par de petits véhicules de 8, 9 voir 21 places avec une possibilité pour les personnes à mobilité réduite car ils sont tous aménagés dans ce sens.

Le bilan général sur ICILA depuis le 6 avril 2009 : Nous observons que les clients ont globalement attendu la suppression définitive des lignes régulières effective au 4 mai 2009 pour commencer à utiliser le service ICILA d'ENVIBUS.

Malgré tout, 270 personnes ont été transportées sur la période d'essai sur les nouveaux secteurs mis en place sur toute la CASA lors de 248 courses sur un total de 2.884 personnes transportées sur toute l'activité ICILA.

Les personnes qui appellent la centrale de réservation sont globalement satisfaites du service qui leur est proposé.

Vous pouvez constater sur le présent graphique la progression des nouveaux usages des secteurs ICILA avec une augmentation au mois d'avril (de 270 à 1 237 utilisations) ; soit globalement une activité de 4 173 personnes transportées sur la période de mai.

L'activité de la centrale de réservation est assez significative puisque si l'on compare les différents appels téléphoniques, nous pouvons constater que nous sommes passés de 121 à 267 appels et une stabilité à peu près à hauteur de 230 appels/jour. Pour améliorer la qualité du service, un troisième poste sera installé avant la rentrée de septembre en plus des deux postes déjà occupés et qui permettra de diminuer les temps d'attente téléphonique et d'accès plus sur une qualité de service.

Zoom sur le secteur d'Antibes :

- St Maymes-Badine : les clients ont attendu la suppression définitive de la ligne 5 pour commencer à utiliser ICILA d'ENVIBUS. Une seule réservation a été effectuée en avril.

- Le Cap d'Antibes : les clients ont vite adhéré au nouveau service ICILA. Les habitants comme les touristes dans l'auberge de jeunesse l'utilisent fréquemment et c'est pratiquement 3, 4 fois la fréquentation par rapport à la ligne régulière.

Nous comptons au 16 juin, 154 adhérents ICILA résidant sur la Commune d'Antibes-Juan-les-Pins, hors service pour les personnes à mobilité réduite.

1 personne transportée en avril, 104 personnes en mai, ce qui nous amène à constater que le report s'est fait complètement sur la période donnée avec effectivement dans l'esprit, un transport collectif puisque pour 91 courses nous avons 104 personnes transportées.

Sur le secteur du Cap d'Antibes 62 personnes ont été transportées sur le mois d'avril, et nous sommes donc passés de 62 à 174 personnes en mai sur 139 courses effectuées.

Nous avons souhaité faire un bilan auprès des usagers Antibois afin de connaître leur appréciation sur ce nouveau service. Nous avons donc procédé à une enquête téléphonique auprès de nos adhérents qui a été réalisée sur les secteurs du Cap d'Antibes, de St Maymes et Badine. 72 % des personnes concernées ont accepté de répondre à nos questions qui donnent un bon retour de résultat. Les résultats sont très encourageants sur la perception qu'ont les clients sur la qualité du service ICILA.

Sur la première question posée : « *Est-ce-que le service ICILA d'ENVIBUS correspond à vos attentes ?* ». « OUI ! » à 80 %.

Deuxième question : « *Comment qualifieriez-vous l'accueil de notre service chargé des réservations lorsque vous appelez la centrale ?* ». Nous avons 90 % des clients qui se disent « très satisfaits », donc nous avons un 100 %.

Troisième question : « *Comment percevez-vous la qualité de votre trajet avec ICILA, confort de bus, conduite ?* ». A 95 % plutôt ou très satisfaisant. Globalement, 85 % des clients se disent très satisfaits.

Quatrième question : « *Empruntiez-vous une ligne régulière avant d'utiliser le service ICILA ?* ». Nous observons de nouveaux clients puisque à hauteur de 30 % nous avons des usagers qui n'utilisaient pas les lignes régulières et un report de 70 % qui a été effectué.

Un rappel sur les modifications d'horaires qui ont été mis en place au 4 mai, notamment sur la ligne 5 qui relie la Gare Routière-St Maymes-Vallauris. Nous avons maintenu les heures de pointe (matin et après-midi). Par contre, nous avons pu observer qu'il n'y a pas un renforcement de l'utilisation uniquement sur les pointes.

Nous avons donc bien eu un report qui s'est fait en journée comme nous l'espérions et un maintien de la fréquentation tel que nous avons pu le constater auparavant quand cette ligne fonctionnait sur son amplitude du matin au soir.

Voilà, j'en ai terminé sur le bilan.

Monsieur le Maire : Cela veut dire que finalement, même dans les horaires qui ont été maintenus il y a une baisse parce que même ceux qui ont la ligne régulière maintenue sur le même trajet commencent à prendre ICILA ?

Monsieur CANCHON : Oui. Nous n'avons pas modifié les horaires du matin sur la tranche de 7 heures à 9 heures.

Monsieur le Maire : Mais est-ce que cette tranche baisse ?

Monsieur CANCHON : Elle reste stationnaire.

Monsieur le Maire : Légère baisse.

Monsieur CANCHON : Oui, car nous nous attendions effectivement à un report conséquent puisque les personnes ne pouvant utiliser la ligne régulière en journée...

Monsieur le Maire : Par contre, le soir vous remplissez mieux vos bus ?

Monsieur CANCHON : Effectivement, mais c'est à peu près équivalent à une situation. C'est vraiment la marge.

Monsieur le Maire : La ligne 5 n'était pas une ligne très fréquentée.

Je crois que nous devons continuer dans ce sens avec une évaluation de ce type de transport parce que je pense qu'elle est plus souple et plus adaptée à la demande et en même temps elle est moins polluante. Elle permet quand même de transporter des gens d'un arrêt à un arrêt sans obligatoirement monter dans un bus volumineux et éventuellement vide. Et dans le système collinaire, je pense que les habitudes vont se prendre et j'espère que cela va continuer à monter en puissance.

Merci Monsieur CANCHON.

Monsieur DUJARDIN : Je suppose que c'est le transport dans le domaine de la CASA, donc je connais votre attachement vis-à-vis des handicapés.

Ce service, si nous en parlons aujourd'hui c'est qu'il est nouveau parce que le service « transport à la demande pour handicapés » existait déjà depuis un certain temps. Je suppose donc que nous parlons d'une amélioration.

Je parle sous le couvert de personnes que j'ai rencontrées puisque je fréquente un club sportif qui accueille un certain nombre d'handicapés et j'ai eu à prendre connaissance de leurs critiques. Je ne sais pas si elles sont totalement ou partiellement justifiées.

Entre autre, plusieurs handicapés m'ont dit que les chauffeurs des bus ENVIBUS refusaient souvent de faire fonctionner la plate-forme parce que ceux-ci engageaient leur responsabilité et que s'il y avait un accident ils n'étaient pas couverts. Ce réseau doit normalement être équipé pour accueillir les personnes handicapées qui ne veulent pas prendre le service à la demande mais qui souhaitent simplement prendre une ligne.

A l'époque je leur avais suggéré, puisque normalement toutes les organisations qui se chargent de transports publics, ont un cahier de doléances, de se rapprocher de la CASA et de déposer leurs commentaires sur le cahier de doléances. J'ai moi-même téléphoné à la CASA qui apparemment ignorait que ce cahier de doléances existait.

Ce service semble donner un peu plus de flexibilité, néanmoins, il y a toujours quelques critiques concernant (dans l'ancien système) les délais pour obtenir le passage d'un transport à la demande. Dans le présent document, on nous précise 2 heures, mais paraît-il que l'on peut appeler dans le créneau des 2 heures et s'entendre dire qu'il n'y a pas de bus avant 5 ou 6 heures plus tard. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Je pose simplement la question.

Par ailleurs certains handicapés m'ont également fait part de leurs problèmes concernant les plages horaires, par exemple le samedi, l'horaire se termine assez tôt vers 19 h et ceux-ci sont ennuyés s'ils veulent sortir le soir car le service à la demande ne fonctionne plus. Existe-t-il une possibilité de l'étendre pour répondre à leur demande ?

Je pense qu'icilà constitue certainement une amélioration par rapport à l'ancien système, éventuellement je crois qu'il serait bien de faire cette présentation à une association de personnes handicapées ou un article dans la presse car je suis persuadé que beaucoup ne connaissent pas cette évolution du système de transport à la demande.

Ce sont simplement quelques réflexions et je suis certain, vous connaissant, que vous ferez tout pour que le système fonctionne de la meilleure façon possible et je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur DUJARDIN vous posez non plus le problème du transport à la demande mais celui des personnes handicapées. Sur ces personnes, d'une part, la CASA a équipé tous ses bus et s'il n'y a pas de problème de responsabilité de la personne qui doit actionner le système d'accès aux bus et donc si cet argument est avancé il n'est pas recevable. En tout cas que la personne écrive donc au service Envibus ou bien à la Communauté d'Agglomération, on verra sur quelle ligne ce refus est proposé. Il y a eu une période, il y a déjà un peu plus d'une année puisque c'était avant les élections, où l'on avait des difficultés d'actionnement de la plate forme. Sur les bus que nous avons aujourd'hui il n'y a plus ces problèmes-là et donc, normalement, il ne devrait pas y avoir de difficultés sur l'accès.

En dehors du problème de l'accès du bus sur les lignes régulières, il y a un transport à la demande pour personnes handicapées.

Je rappelle que la Communauté d'Agglomération a choisi de faire ce transport à la demande pour personnes handicapées de l'endroit où il vient à l'endroit où il va, pour un euro et en conséquence on a été les seuls dans ce département et dans d'autres territoires à faire en sorte qu'on aligne complètement l'égalité des chances .

Sur la question des horaires il est vrai qu'il n'y a pas d'horaires de nuit pour le transport de personnes handicapées, il faudrait étudier l'importance du nombre de demandes, car vous vous imaginez bien que s'il faut maintenir un personnel de nuit pour très peu de passagers cela a un coût.

Monsieur DUJARDIN : Non simplement les week-end, vendredi samedi.

Monsieur le Maire : Alors je pose la question à Richard CANCHON pour qu'il me dise les services, les horaires, la planification et puis enfin c'était peut-être une des raisons pour laquelle ce fût un échec au départ, on devait réserver la veille pour le lendemain, et on a raccourci ce délai dans l'heure qui précède le transport ce qui n'est pas immédiat mais qui permet tout de même d'organiser les choses. Après je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait des décalages sur plusieurs heures dans la demande de transport.

Je demande à Richard CANCHON de nous répondre sur ce point précis.

Monsieur CANCHON : Effectivement le bilan nous permet un peu d'apprécier et de cerner les flux et demandes, mais actuellement nous n'avons pas de débordements, hormis peut-être sur du temps d'attente sur les appels, c'est pour cela que nous allons mettre un troisième dispositif en place.

Concernant l'évolution d'icilà, nous avons déjà pour ambition, et c'est à l'étude aujourd'hui, de travailler sur le service de soirée puisque l'on observe que le soir les gros véhicules sont pratiquement vides alors que nous avons des véhicules icilà disponibles. Icià a inversé la situation et laissé à disposition de la population un véhicule aux mêmes heures d'amplitude que la ligne régulière ce qui permet de drainer encore plus les quartiers, il y aura une phase intermédiaire. A voir aussi, à part les services de soirée, de travailler sur les services du dimanche où effectivement on observe un service du dimanche qui a déjà dans le temps fait son œuvre mais qui présente quelques défaillances puisqu'il est limité à un certain nombre de services.

C'est donc avoir la réflexion aussi de maintenir Icilà le dimanche et mettre en retrait certaines lignes régulières. Cela va se faire dans les prochains mois et c'est un peu ce qu'il nous est effectivement souligné et demandé.

Concernant les personnes handicapées, nous voyons le responsable de l'Association des Paralysés de France, lundi à 9 h, justement pour faire un point sur la situation et voir comment l'Association apprécie ce nouveau service afin de travailler avec eux sur, au-delà de la plateforme extractible, leurs attentes en matière de déplacement et surtout comme on va mettre en place la charte d'accessibilité. La concertation a commencé, quels points d'arrêts ? prioriser les arrêts de montée-descente pour voir et hiérarchiser la démarche engagée puisque très coûteuse mais que cela puisse correspondre aux attentes et surtout si on met un picto, sur un bus qui puisse se déplacer d'un point à autre, sans défection ou problème rencontré sur leurs déplacements.

Monsieur le Maire : Nous nous étions engagés lorsque nous avons lancé Icilà à ce que le délai d'une heure soit respecté, est-ce qu'il l'est malgré le succès du système ?

Monsieur CANCHON : Aujourd'hui sur certains secteurs effectivement on propose des horaires un peu plus décalés mais c'est à la marge, c'est surtout sur le parc de Sophia où l'on a beaucoup de demandes mais concernant Antibes nous n'avons pas ce genre de situation. Sachant que comme le véhicule est dédié, on peut parfois répondre dans les 15 minutes si le véhicule est disponible.

Monsieur le Maire : Oui bien sûr, si le bus est libre il est possible de répondre dans le quart d'heure mais il faudrait que l'on fasse une moyenne et que l'on regarde lorsqu'on déborde que ce ne soit pas plus d'une heure et quart, une heure et demie ou bien alors comme le rapporte M. DUJARDIN est-ce que l'on peut avoir des délais de 5 heures ?

Monsieur CANCHON : Non, au pire ce serait 2 heures, par rapport au concept du produit, on a le véhicule en place, il n'est pas dilué sur la CASA. Sur Antibes il y a trois véhicules, nous avons donc une triangulaire en fonction d'une disponibilité nous avons regardé le temps de trajet maximal par rapport à une zone qui était proposée, ce sont des temps de trajet entre 15 et 20 minutes, au pire en aller-retour nous sommes à 40 minutes. On doit donc répondre au moins dans l'heure.

Monsieur le Maire : Est-ce que l'on pourrait savoir, compte tenu de l'utilisation et maintenant de cette statistique, quels sont les délais, minimum et maximum, que l'on a eus, avec une courbe qui nous montre quel est le délai moyen et comment se répartissent les choses, d'où viennent les appels ? On doit pouvoir affiner.

Je pense en effet comme vous qu'en réalité, il n'y a rien de plus irritant que de voir un bus vide, on en voit le dimanche soir, cela dépense de l'énergie, de l'argent et en même temps ne rend pas service. De plus parfois la ligne est sur un axe qui n'est pas celui sur lequel il faudrait qu'il soit parce que lorsqu'une ligne est sur un axe, elle ne bouge pas de son axe.

Je crois que nous devons travailler effectivement là-dessus pour qu'Icilà fonctionne plus facilement en soirée et le samedi dimanche, à la fois en complément mais aussi à la place d'un certain nombre de lignes.

Pour les personnes handicapées, je n'ai pas de retour négatif du système en place, ni sur le plan de la disponibilité, j'ai eu il y a quelque temps comme je le disais, ce que soulignait M. DUJARDIN, c'est-à-dire des gens qui se plaignaient du refus du chauffeur de sortir la plateforme pour l'accès au bus pour des raisons qui étaient parfois fallacieuses et si cela se reproduisait il faudrait vérifier. Et puis pour le bus spécifique à mon avis il n'y a pas de problème mais est-ce que l'on peut combiner Icilà avec Transports Handicap ? Est-ce que les bus Icilà sont des bus qui peuvent admettre des personnes en situation de handicap ?

Monsieur CANCHON : Oui ils sont tous équipés car le choix qui a été fait s'est basé sur la mixité de personnes.

Tous les véhicules peuvent donc accueillir les personnes en situation de handicap, sachant que nous avons convenu avec tout le milieu associatif pour les personnes handicapées qui, généralement, prévoient leurs transports, de fait pour qu'il y ait le meilleur accueil possible, on prépare le véhicule et la personne généralement s'organise et prévoit son déplacement à l'avance, voir même une semaine avant. Nous n'avons pas de difficulté particulière.

Monsieur le Maire : Bien alors continuons cette expérience car je crois qu'elle correspond à un mode de déplacement nouveau qui n'est pas très développé en France mais qui s'est surtout développé dans les zones de montagne et les zones rurales mais qui, sur notre territoire, peut rendre service sur des plages horaires particulières ou sur des territoires qui sont collinaires ou avec de l'habitat dispersé.

Je vous remercie.

Nous pouvons ouvrir maintenant la séance du Conseil municipal et je demande à Monsieur le Premier Adjoint de procéder à l'appel nominal.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Alain BIGNONNEAU,
M. Francis PERUGINI à M. André-Luc SEITHER,
M. Patrick DULBECCO à M. Georges ROUX,
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL,
M. Alain CHAUSSARD à M. Serge AMAR,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN,
M. Denis LA SPESA à M. Gérard PIEL

Absents :

Mme Jacqueline DOR,
M. Jacques BARBERIS,
Mme Martine SAVALLI,
Mme Khéra BADAQUI-BLAIS

Présents : 36 / procurations : 9 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jonathan GENSBURGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire : Nous allons écouter la motion du Groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins pour la défense du service public de la Poste.

Monsieur PIEL : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

« Pour la défense du service public postal

Les salariés de la distribution des colis postaux sont en lutte contre la réduction du nombre de jours de distribution pendant la saison estivale. Effectivement, La Poste a décidé unilatéralement de supprimer l'ouverture de ce service les lundis.

Quand on connaît les besoins des PME, des commerçants, une absence de distribution le lundi est injustifiée. D'ailleurs, il n'y a pas de justification.

Après la scandaleuse opération de la distribution ou plutôt de la non distribution des plis électoraux pour les élections européennes, la direction de La Poste récidive en sanctionnant le tissu économique de notre Commune ainsi que celui de Vallauris – Golfe Juan.

C'est inacceptable et c'est pour cette raison que nous vous proposons la motion suivante :

« Le conseil municipal réuni en séance le 26 juin 2009 demande à la direction de La Poste de maintenir, comme sa charte l'y oblige, le service de distribution des colis six jours sur sept y compris le lundi ».

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PIEL. Vous nous aviez déjà permis de discuter de ce sujet le 25 septembre 2008 en nous alertant sur la situation que vous dénoncez aujourd'hui.

Depuis une commission que l'on appelle la Commission Ailleret qui est composée de parlementaires, d'élus locaux et de personnalités qualifiées, d'ailleurs d'élus locaux et de parlementaires communistes, a remis son rapport au Premier Ministre en décembre 2008.

Pour y faire suite, un projet de loi sur La Poste est actuellement en cours d'élaboration, et sera débattu en juillet très probablement il n'est pas encore passé en Conseil des Ministres. Il comprend deux volets distincts : l'un relatif au changement de forme juridique de La Poste, l'autre concernant la transposition de la 3^{ème} directive postale européenne qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

S'agissant du premier volet

Conformément aux recommandations du rapport Ailleret, le projet de loi prévoit à ce jour que La Poste, actuellement établissement public, prendra la forme juridique d'une société anonyme dont le capital sera détenu par l'Etat

Il ne s'agit donc pas, pour être clair de nouveau, comme je l'avais dit la dernière fois, d'une privatisation puisque le capital restera entièrement public.

Par ailleurs, ce projet de loi prévoit la pérennisation des quatre missions de service public confiées à La Poste :

- le service universel postal – dont le timbre à prix unique et la distribution 6 jours sur 7,
- la distribution de la presse,
- la présence territoriale de La Poste,
- l'accessibilité bancaire au travers du livret A.

L'évolution du statut de l'entreprise publique s'accompagne également de garanties données par la loi aux personnels de La Poste - fonctionnaires et contractuels -, qui conserveront leurs statuts et l'ensemble des droits qui s'y attachent.

Ces dispositions apporteront, par conséquent, des garanties fondamentales aux antibois et plus largement aux français sur le maintien du service public et aux personnels de La Poste, antibois, juanais et autres sur leur statut.

S'agissant du second volet

Le projet de loi transpose la directive 2008/6/CE du 20 février 2008 qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté.

La Poste est ainsi désignée comme prestataire du service universel pour une durée de quinze ans.

Pour compenser le surcoût éventuel supporté par La Poste au titre du service universel, un fonds de compensation, est prévu qui sera alimenté par l'Etat.

Le contenu et le périmètre du service universel demeurent inchangés : La Poste continuera donc à maintenir des services de levée et de distribution du courrier tous les jours ouvrables, c'est-à-dire 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire avec un haut niveau de qualité.

Je rappelle, à cet égard, que les engagements issus du contrat de service public 2008-2012 entre l'Etat et la Poste excèdent les obligations européennes puisque le service universel comprend notamment, outre ce service de levée et de distribution 6 jours sur 7, des envois de colis postaux jusqu'à 20 kg (10 kg dans la directive), des envois de journaux et imprimés périodiques pesant au plus 2 kg et les envois de cécogrammes.

Je vous rappelle également que les critères d'accessibilité qui étaient les critères antérieurs et qui restent ceux d'aujourd'hui c'est qu'au moins 99 % de la population nationale et au moins 95 % de la population de chaque département ne doit pas être située à plus de 10 kilomètres d'un bureau de poste et d'un point contact. Et toutes les communes de plus de 10 000 habitants doivent disposer d'au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants ce qui revient pour la Ville d'Antibes à au moins 4 contacts.

Le système actuel du prix unique du timbre est obligatoirement maintenu. Cette péréquation tarifaire constitue, pour les citoyens, un élément constitutif du maintien de l'égalité des droits, de l'égalité des chances et de l'égalité d'accès du service universel.

S'agissant du calendrier législatif

Je vous ai déjà dit où nous en sommes et à ce moment là bien entendu les rapports seront étudiés et les ajustements que l'ensemble des parties sollicitées appellent de leurs vœux pourront être entendus.

Si bien que je vous redis ce que j'ai dit à l'entrée, très amicalement mais très fermement, Monsieur PIEL et Mme DUMAS, je ne peux pas passer tous les conseils municipaux avec l'ensemble des personnes que vous pouvez amener devant le Conseil municipal. En tant que maire j'ai toujours reçu toutes les personnes qui souhaitaient me rencontrer mais je ne me ferai pas imposer une entrevue à chaque entrée au Conseil municipal. Vous perdez cette habitude sinon j'en prendrai d'autres.

Le deuxième point je suppose que les personnes qui veulent me rencontrer, veulent rencontrer le parlementaire et pas probablement le maire puisque comme je vous l'ai montré, le service public sur la Ville d'Antibes Juan-les-Pins n'en sera pas perturbé.

Mais comme le cumul des mandats permet à vous d'être ici et à la Région et à moi d'être à l'Assemblée nationale et ici, cela permettra à la fois en tant que maire et en tant que parlementaire de les rencontrer en prenant normalement, comme cela se fait dans une démocratie apaisée et que je souhaite, un rendez-vous qu'on leur accordera dans les plus brefs délais.

Compte tenu de ce que je viens d'expliquer, de la Directive européenne, des engagements, d'une Commission Ailleret dans laquelle tous les parlementaires de tout bord ont pu être entendus et qui a remis un rapport assez consensuel sur le sujet, je propose en conséquence que l'on repousse votre motion.

Monsieur DUJARDIN : Je vous remercie Monsieur le Maire, je souhaite en effet m'exprimer sur cette motion parce que j'ai bien compris tout ce que vous nous avez expliqué au niveau national, la loi en préparation et toutes les bonnes choses qui vont arriver très prochainement. Toutefois je pense que lorsque Monsieur PIEL fait allusion à la non distribution des colis postaux, à moins que je ne me trompe, il parle de la situation antiboise. Je ne pense pas que ce soit une situation nationale.

Effectivement chacun sait aujourd'hui que la poste est confrontée à une crise particulière qui est due à la baisse du volume du courrier puisque aujourd'hui le courrier électronique étant beaucoup plus rapide et beaucoup plus fiable, le volume de la Poste se réduit chaque jour un peu plus.

Aussi, je pense que c'est aujourd'hui à la Poste de s'adapter et de trouver soit des économies, soit de nouvelles ressources et qu'effectivement beaucoup de pays ne font pas le 6 sur 7, c'est même assez rare, par contre le 5 sur 7 c'est partout et quand on fait le 5 sur 7 on fait au moins le lundi. Donc choisir le lundi à Antibes, si c'est Antibes, pour ne pas distribuer les colis postaux me semble une aberration.

C'est donc un des points mais je pense qu'à Antibes ce n'est pas le seul point de dysfonctionnement, je pense que malheureusement il y a d'autres problèmes de retard de courrier et il arrive très fréquemment que les préposés aux tournées postales à Antibes ne soient pas remplacés lorsqu'ils sont en vacances ou soient remplacés par des stagiaires ou des intérimaires qui ne connaissent pas les tournées ce qui fait qu'à Antibes on peut rester une journée ou deux sans voir aucun courrier dans sa boîte aux lettres.

Par ailleurs je vous fais part d'une expérience, je sais que nous ne sommes pas au café du commerce et que nous ne devrions pas parler de nos expériences personnelles, mais la semaine dernière j'ai dû garantir une réservation par chèque, j'ai déposé ma lettre le lundi matin à 8 h 30 avenue Jules Grec, elle est arrivée le vendredi de la même semaine à destination de la région parisienne avec un cachet de la Poste daté de la veille. Cela signifie que si ce courrier était destiné aux Impôts ou pour une question où juridiquement le cachet de la Poste fait foi, ce n'était pas recevable.

Je pense que ces dysfonctionnements sont donc à étudier de plus près et il y a aussi un autre problème à Antibes c'est que l'on nous a refait tous les locaux de la Poste, ceci dit les antibois sont totalement exaspérés de voir que sur les 6 ou 8 guichets il n'y en a toujours que deux d'ouverts avec une queue interminable.

Je crois que les dysfonctionnements sont tels à Antibes que moi je souhaiterais qu'il y ait une commission d'enquête interne à la Poste qui se penche sur le problème d'Antibes qui semble en dehors des aménagements qui vont avoir lieu au niveau national, être un problème particulier.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions ?

Monsieur Dujardin vous évoquez un problème qui est différent de celui évoqué par Monsieur PIEL, je dirais même qu'il me paraît sur certains aspects antagoniste. Vous avez commencé par dire que la Poste avait beaucoup moins de travail qu'avant et ensuite vous avez dit que le service était moins bien rendu qu'avant. Donc si vous demandez une enquête je suppose que vous pensez que les fonctionnaires ne font pas exactement leur travail.

Monsieur DUJARDIN : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit moins de travail, moins de revenus, en ayant perdu d'énormes volumes la Poste a moins de revenus donc les moyens mis à disposition, peut-être d'Antibes, sont insuffisants, je ne porte pas de jugement.

Monsieur le Maire : Non j'ai bien compris mais j'ai bien compris aussi que vous aviez à la fois, comme souvent nos concitoyens, une demande extrêmement libérale, ce qui ne m'étonne pas de votre part, et en même temps une exigence particulière. A savoir que l'on doit continuer à diminuer les dépenses publiques, je vous entends le dire à longueur d'année, les moyens des services publics et on doit pour la Ville d'Antibes diminuer périodiquement le nombre de fonctionnaires, par contre il faut augmenter obligatoirement le service rendu !

Et là je vous mets devant une certaine contradiction : il est difficile de dire qu'à la fois il y a trop de fonctionnaires et en même temps de dire que le service rendu n'est pas rendu, sauf à envisager que ces fonctionnaires ne font pas leur travail et c'est la raison pour laquelle je vous mettais devant ce danger de vos propos qui pourraient traduire le fait...

Monsieur DUJARDIN : Je ne sais pas, pour l'exemple que je vous ai donné, dites-moi si ce sont les fonctionnaires qui ne font pas leur travail, le fait d'avoir les boîtes aux lettres vides deux jours de suite...

Monsieur le Maire : De temps en temps je reçois une récrimination et je la transmets à la Direction de la Poste qui m'adresse une explication ou ses excuses sur le retard apporté à la transmission de tel ou tel courrier.

Nous allons éviter si vous le voulez bien non pas le café du commerce mais l'histoire de chasse, moi tel jour j'ai posté une lettre et puis elle est arrivée l'année d'après en passant par Amiens, etc.. on va parler globalement. Globalement Monsieur PIEL a posé une question, je lui ai répondu sur la question et je lui ai proposé sur cette question de repousser sa proposition de motion.

Maintenant sur la motion de Monsieur PIEL, est ce que l'on doit distribuer 7 sur 7 ou 6 sur 7, je relis « *maintenir le service de distribution des colis six jours sur sept, y compris le lundi* ». Voilà c'est sur ce point que l'on vote, c'est là-dessus que je recevrai le personnel et compte tenu des éléments je pense que le problème ne se pose pas de manière si ponctuelle mais de manière beaucoup plus globale et qu'il faut en conséquence apporter une réponse plus globalisée.

Alors qui est POUR la motion de Monsieur PIEL? 9.

La motion est **REJETEE à la majorité par 36 voix POUR sur 45** (9 contre le rejet : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Nous passons maintenant au Conseil municipal et je recevrai les personnels concernés lorsqu'ils auront pris rendez-vous à mon secrétariat .

MONSIEUR LEONETTI

00-0- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009

Monsieur le Maire : Pas d'observations particulières sur ce procès-verbal dont vous avez pris connaissance ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme BOUSQUET procuration à M. GENSBURGER

Présents : 35 / procurations : 10 / absents : 4

00-01 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : J'ai les interventions de M. DUJARDIN, Monsieur PIEL et de Mme MURATORE.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire et Chers collègues, j'ai constaté dans les décisions municipales, qu'un audit allait être diligenté sur la distribution de l'eau potable à Antibes, je pense que c'est effectivement une bonne chose puisque l'échéance de la renégociation des contrats se rapproche, je regrette simplement que ce soit une information un peu brute. Déjà ma réflexion est de savoir pourquoi on fait un audit sur la distribution de l'eau potable, vous allez certainement pouvoir me renseigner sur ce point, et que ce même audit n'inclue pas l'assainissement alors que la délégation de service public couvre actuellement l'assainissement et la distribution de l'eau.

J'aimerais savoir si vous pouvez m'éclairer sur le cahier des charges, notamment sur la façon dont cet audit va être conduit parce qu'effectivement beaucoup de villes maintenant changent et passent de la délégation en régie, même la Ville de Paris. Ceci dit ce n'est pas la panacée, il y a du bon et du mauvais de chaque côté, je pense que cet audit justement et je l'espère, couvre un spectre assez large de questions de manière à ce que le jour où nous aurons les résultats, nous puissions être en mesure de prendre la bonne décision parce que le prix de l'eau peut varier en fonction d'un nombre de critères tellement important en fonction des sociétés, il y en a trois en France.

Je voulais donc savoir si vous pouviez nous éclairer sur le champ de cet audit de manière à ce que l'on puisse être certains de faire le bon choix, cela me gêne un peu que l'assainissement ne soit pas prévu dans cet audit.

Il y a aussi une question qui est importante c'est que l'intercommunalité, dans beaucoup de régions, a pris la compétence de l'eau, je pense que c'est une bonne chose puisque dans la mesure où plus nous avons de volume et plus nous avons de personnes connectées au réseau, plus les prix sont négociables à la baisse. Je voulais savoir si cet audit prendra en considération la possibilité éventuelle de faire passer dans le cas d'une délégation de service public uniquement même dans le cadre d'une régie qui pourrait être CASA ou municipale ou d'une délégation qui pourrait être CASA. Voilà je souhaiterais connaître le champ de cet audit. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sur la première question, oui l'audit est large bien sûr, le calendrier et l'étendue de l'audit sont sur un tableau qui peut être remis à l'ensemble des conseillers municipaux et on va vous en remettre une copie immédiatement.

C'est parce que la fin de la concession est proche qu'on en fait le point.

Sur la compétence partagée avec l'agglomération, on ne l'a pas choisi non pas parce que ce n'était pas pertinent mais parce que chacun a une concession qui se termine à une date différente. Donc reprendre la compétence eau serait revenu en fait à reprendre des compétences qui étaient déléguées en chaque endroit et en plus à des partenaires différents.

Donc l'harmonisation ne pouvait se faire qu'à une échéance de plusieurs dizaines d'années, donc la seule chose qu'on avait demandé c'est qu'à chaque fois qu'on renouvelait une éventuelle DSP ou un passage en régie on essaie d'harmoniser la date de fin prochaine pour qu'éventuellement l'idée que vous évoquez fasse qu'on puisse avoir une harmonisation plus large que le seul problème de la Ville d'Antibes.

Monsieur PIEL : J'interviens sur la décision n°5. C'est une procédure de personnes contre la pose d'une antenne pour les téléphones mobiles. Cette procédure va donc se renouveler, nous le pensons, de plus en plus souvent, car on le voit bien la population n'accepte plus de voir fleurir ces antennes sans qu'elle soit informée, sans qu'elle ait donné son avis.

Si vous ne mettez pas en place les dispositifs qui permettent de traiter ces dossiers en toute transparence, bien évidemment le principe de précaution deviendra opposable à chaque installation.

Monsieur le Maire : Il faudrait tout de même relire un peu ce qu'est le principe de précaution ce qui permettrait de ne pas le remettre à toutes les sauces !

Monsieur PIEL : Moi je le mets juste à une sauce là, c'est celle de l'Agence européenne de l'Environnement qui préconise d'abaisser les seuils d'exposition à 0,6 voltmètres alors qu'aujourd'hui ces seuils d'exposition sont compris et sur cette antenne précisément, on ne sait pas, mais entre 41 et 61 voltmètres. La demande d'abaisser donc l'ensemble des seuils à 0,6 est valable aussi pour cette antenne. Cela je le répète c'est l'Agence européenne pour l'Environnement et à 0,6 voltmètres on permet un fonctionnement du réseau téléphonie normal.

Par ailleurs pour ce dossier, mais de façon générale pour toutes les installations existantes ou futures, nous continuons de demander, d'une part de faire procéder aux mesures de contrôle d'exposition aux champs magnétiques et cela aux frais des opérateurs comme cela se fait dans de nombreuses communes, d'autre part de recenser les antennes, leur localisation et les caractéristiques techniques, y compris l'orientation des faisceaux sur une carte communale ou si c'est de la responsabilité de la CASA sur une carte de la CASA.

Nous nous pensons que ce n'est pas parce que le Grenelle des Antennes a lamentablement échoué que nous devons rien faire donc enlevons le principe de précaution mais partons de ce seuil de 0,6 plutôt que de 41 à 61 et je suis sûr qu'il y a de la marge pour trouver quelque chose qui corresponde à la volonté de la population.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas rentrer dans le débat sur le 0,6 en sachant très bien que c'est simplement parce que certains pays ont choisi 0,6 mais que le 0,6 ne correspond en aucun cas à un seuil de tolérance ou de dangerosité. Par conséquent lorsque l'on pose des chiffres sur le plan technique, sur le plan du risque sanitaire, il faut qu'ils correspondent quand même à un seuil de dangerosité.

Pour dire les choses plus clairement ou bien c'est dangereux et à partir de quand ? Ou bien ce n'est pas dangereux et il n'y a pas besoin de seuil, ou bien c'est dangereux peut-être que ce n'est pas le seuil de 0,6 qu'il faut envisager.

Sur ce plan là aujourd'hui aucune étude n'a montré la dangerosité des antennes téléphoniques. Là où il y en a le plus, c'est sur la Tour Eiffel ; le personnel qui travaille autour n'a pas plus, statistiquement, d'inconvénients sanitaires, de santé, que les autres. Donc l'étude doit être faite avec beaucoup de sérieux en évitant de poser le principe de précaution, car je ne suis pas complètement sûr que les ondes que transmettent nos portables ou les micros sont dénués totalement de risque.

Je constate simplement que malgré tous les risques que comporte la planète aujourd'hui les français vivent 12 années de plus qu'il y a 25 ans. Ce qui prouve que probablement - et pas uniquement grâce à la médecine - ils vivent dans un environnement moins dangereux qu'auparavant.

Néanmoins, vous le savez, le Grenelle de la radio-fréquence ne s'est pas terminé par un échec, mais simplement des fondements et des orientations ont été proposés à l'issue des tables rondes. Je vous en cite quelques uns : information accessible au grand public, communication ciblée aux élus locaux, prise en charge de façon adaptée aux personnes hypersensibles, démarche de précaution proportionnée auprès des consommateurs et des salariés, suivi raisonné des seuils d'exposition après une réflexion sur les différents référentiels de seuils, rénovation de dispositifs, contrôle des expositions, droit au contrôle individuel des expositions, prérogative renforcée pour les élus locaux, organisation de la recherche renouvelée, une prolongation de la table ronde sur le comité de suivi, etc..

Vous le savez, l'Agence rendra un rapport en septembre 2009 et d'ici là nous essaierons de faire en sorte de s'adapter aux situations actuelles.

Il n'y a aujourd'hui, je le répète, aucun risque avéré vis-à-vis de ces antennes, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire les études mais je rappelle que le principe de précaution c'est de faire en faisant les études d'évaluation du risque de ce que l'on fait. Et ce n'est pas ne rien faire, chaque fois que quelqu'un peut évoquer un éventuel risque dans ce domaine.

Je rappelle au passage que le risque de porter un téléphone portable à l'oreille multiplie par cent le risque, si tenté, qu'il y en ait un, de la radio fréquence et qu'actuellement le téléphone portable a une certaine ancienneté et que même l'usage de téléphones portables à partir des populations qui ont des problèmes sur le plan cérébral n'a pas montré de corrélation statistique significative.

C'est dire que lorsqu'on se met cent fois plus exposé que l'antenne de relais on n'a pas pour autant de différence statistique. C'est sur dix ans, on peut dire il faut le faire sur cinquante ans, mais les études prospectives doivent continuer, il faut être excessivement rigoureux mais ne pas tout arrêter sous prétexte que quelqu'un a évoqué que si l'on met mille fois plus alors de rayonnement sur la souris elle développe au bout de quelques mois des pathologies cérébrales .

Vous avez bien compris que l'analogie n'est pas la raison et que lorsqu'on passe de la souris à l'homme il y a une petite différence et quand on met mille fois plus d'exposition, de manière répétée, on n'est pas dans la même situation que lorsqu'on en met mille fois moins.

Je vais prendre un autre exemple que tout le monde comprend bien parce qu'il est assez significatif de ce qui s'est passé sur Antibes, lorsque vous avez à Albertville une usine d'incinération qui débite dix mille nanogrammes de dioxyde et que vous avez une pathologie légèrement augmentée de lymphomes dans la zone tout autour, cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter ces usines, cela signifie qu'il faut se mettre très largement au-dessous du seuil. Le seuil a été à un pour dix mille, et maintenant à 0,1 et à Antibes il est à 0,05.

Aussi, quand vous avez un taux d'exposition à tout matériel toxique, que ce soit la respiration d'une cigarette fumée par quelqu'un d'autre, que c'est occasionnel et une fois, c'est quand même moins dangereux que lorsqu'on l'utilise à forte dose et de manière répétée. C'est donc dire quand on est à Antibes, à 0,05 de dioxyde par an qui correspond à trois barbecues, à ce moment-là on peut penser qu'on est en risque sanitaire moindre que lorsqu'à Albertville alors qu'il y avait un danger et une alerte, on était à 10.000 nanogrammes du même produit.

Donc faisons les études, elles sont sur le plan national, ne balayons pas ce problème d'un revers de main en disant il n'existe pas, mais ne l'exagérons pas, comme on a pu le faire à une certaine époque, sur certains autres problèmes faisons en sorte que l'on s'adapte à la connaissance du moment et que l'on prenne les mesures nécessaires en fonction des connaissances scientifiques établies.

Voilà ce que j'ai à vous dire là-dessus, après il peut y avoir des procès et de la jurisprudence qui va aller dans un sens ou dans un autre, moi je crois que rien n'est plus important que d'avoir des bases scientifiques pour donner des critères.

Aujourd'hui le critère des 0,6 n'est pas un critère scientifique, c'est un critère statistique européen de certains pays qui ont choisi ce chiffre-là plutôt qu'un autre.

Monsieur AUBRY : Sur la même délibération et pour rebondir là-dessus, je pense qu'il convient d'être prudent et de prendre l'exemple de la Ville de Paris qui a négocié une charte avec les opérateurs afin de limiter les émissions d'ondes électromagnétiques. On peut donc voir cela afin peut-être de rassurer les citoyens. Les citoyens ont quand même été à plusieurs reprises dans le passé trompés sur certains domaines, je peux vous citer l'affaire du Professeur Pellerin qui avait dit aux français que le nuage de Tchernobyl n'était pas passé en France, ce qui est faux. Il y a également l'amiante, toutes ces affaires répétées font qu'il n'y a pas de confiance.

Il s'agit donc de faire en sorte que les citoyens aient enfin confiance donc on ne peut pas balayer du revers d'une main des chiffres ; on propose 0,6 comme en Autriche, c'est à mon avis prudent. La Ville de Paris fait un voltmètre je crois je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais c'est largement en-dessous des émissions actuelles.

Par ailleurs les citoyens peuvent demander des mesures faites à leur domicile et elles sont aux frais des opérateurs. Il conviendrait aussi que les opérateurs fassent attention et se rendent bien compte que s'ils continuent de faire ce qu'ils veulent, ils risquent d'avoir à dépenser énormément d'argent.

Tout doit donc être dans la prudence et la confiance, il s'agirait que la Commune d'Antibes négocie avec les opérateurs afin d'établir cette confiance et je rajouterai que justement on pourrait penser à constituer une sorte de comité d'éthique avec des citoyens qui seraient tirés au sort sur la base d'un jury populaire, ce qui me paraît une excellente idée.

Monsieur le Maire : Merci pour la dernière partie. D'abord en ce qui concerne la Charte, la Ville en a une, que nous avons votée en 2005 et qui s'applique.

Je reviens sur le problème de la confiance et vous avez raison, si on n'avait pas raconté : « circulez il n'y a rien à voir » sur des situations de risques sanitaires avérés, on ne se trouverait pas aujourd'hui en train d'essayer à lutter contre des peurs peut être infondées. C'est la raison pour laquelle le principe de précaution est bien un principe dans lequel toute action qui est potentiellement risquée sur le plan environnemental doit entraîner des mesures d'évaluation du risque.

Nous sommes donc bien dans cette démarche-là et la mesure d'évaluation du risque ce n'est pas la Ville d'Antibes qui va la mener, c'est sur le plan national que l'Agence va définir un certain nombre de critères au mois de septembre.

A ce moment-là ces critères sont des critères objectifs et si je me mets à 1,4 qu'est-ce que vous allez dire ? C'est bien ? Et si 1,4 est un seuil au-delà d'un éventuel risque, et si je me mets à 0,6 ? On me dira pourquoi vous n'avez pas fait comme à Paris ?

Je crois qu'aujourd'hui nous avons une charte elle a été signée en janvier 2005, elle concerne les demandes de mesure de champ électromagnétiques, elles sont demandées par courrier aux administrés qui saisit les opérateurs et ces mesures sont effectuées effectivement à leurs frais. Les résultats sont envoyés à l'administré et à la DES. Il y a environ une vingtaine de demandes par an et c'est ainsi que l'on gère avec les opérateurs cette charte.

Concernant la création de la Commission, elle a été créée, elle n'a pas été activée parce que l'on a mis un guichet unique qui a été géré par la Direction de l'Urbanisme.

Moi je suis tout à fait ouvert à ce qu'il y ait une commission qui regarde comment les choses se passent sur la Ville d'Antibes et qui dès que les critères sont définis applique nos critères en fonction de ce qui a été dit et qu'il y ait un suivi. On peut même dire qu'à l'intérieur d'une commission on puisse continuer à suivre cet élément, si vous ne souhaitez pas que l'on fasse une commission ad hoc. Bien entendu on fera les choses de la manière la plus transparente possible.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette question, la charte nous en avons une, les contrôles sont effectués à la charge des opérateurs, ils sont transparents et remis aux personnes qui les ont demandés.

Sur ce plan-là nous sommes dans la sécurité que nous propose l'état actuel de connaissance de la science. Si demain on dit vous pouvez aller jusqu'à 5 il n'y a rien, on le fera, si on nous dit il n'y a aucun risque, il n'y aura aucun risque. Le rayonnement a une caractéristique c'est que son intensité décroît à l'inverse du carré de la distance. L'inverse du carré de la distance c'est que si vous prenez un rayonnement à un mètre, quand vous vous mettez à deux mètres, vous n'en avez pas deux fois moins, vous en avez trente fois moins.

C'est la raison pour laquelle la proximité est plus importante encore que l'intensité et cela vaut pour le rayonnement x, cela faut pour le rayonnement électro magnétique, cela vaut pour toutes les sources de rayonnement.

Donc peut-être que l'avenir c'est, paradoxalement, de multiplier des antennes, et de faire en sorte qu'il y ait des petits relais d'intensité courte, à distance de l'humain et que cela couvrira beaucoup mieux le territoire plutôt qu'une seule antenne à un seul endroit qui aura un rayonnement lourd et qui éventuellement est à proximité de personnes humaines.

J'ai entendu également dire, « *nous n'avons qu'à les interdire au-dessus des écoles* » alors dans ce cas on fait fi de l'enfant qui vit dans un habitat dans lequel il y a une antenne, par contre celui qui est dans l'école, est protégé, je trouve ce type de demi-mesure totalement aberrante !

C'est dangereux ou ce n'est pas dangereux, c'est dangereux à tel seuil ou ce ne l'est pas, si c'est dangereux on modifie le seuil, si c'est tenté qu'il y en ait un, à mon avis c'est le cas. Enfin, sur tous les rayonnements dans l'expérience, que ce soient les rayons X, la radiation ionisante, les électromagnétiques, il y a toujours un seuil, si on doit avoir un seuil eh bien on l'applique. Si le seuil c'est 0,6 ce n'est pas une convention internationale, c'est une étude scientifique qui le dit. Voilà dans quelle démarche nous sommes, en tout cas nous sommes déjà dans une démarche transparente, puisque l'on a adopté une charte en 2007.

Voilà l'explication que je voulais vous donner sur cette décision n°5 qui d'ailleurs n'est pas un recours en annulation d'autorisation de travaux.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui en aucun cas la Ville ne peut s'opposer à des travaux d'urbanisme et que la règle, probablement insuffisante, c'est que la hauteur de l'antenne qui est un élément qui peut interdire à la Ville de placer une antenne, et en aucun cas le rayonnement qu'elle émet qui aboutira dans quelque temps à une réglementation complémentaire ou pas.

Madame MURATORE : Sur un autre point de ce compte rendu, par rapport à l'audit sur la distribution de l'eau, nous souhaiterions la mise en place d'une commission, vous l'appellez comme vous voulez, qui nous permette de suivre les travaux de cet audit, pendant tout son avancement ainsi que pour l'usine, je ne me souviens plus le nom..., de manière à avoir un suivi de cet audit.

Monsieur le Maire : Cela existe, on ne va pas réinventer chaque fois les choses, le suivi de l'usine d'incinération il existe.

Madame MURATORE : ...de l'usine d'épuration ! et une commission de suivi de l'audit sur la distribution d'eau ainsi que de l'usine d'épuration.

Monsieur le Maire : Je n'avais pas compris, alors sur cet audit je vous fais la proposition suivante, on ne va pas créer chaque fois que l'on fait une réunion du Conseil municipal une commission ad hoc sur quelque chose, il existe des commissions !

Oserais-je rappeler que dans ces commissions on a parfois un taux d'absentéisme assez fort et qu'il est peut-être plus intelligent d'apporter les informations pendant chaque commission concernée plutôt que de créer des commissions nouvelles qui risqueraient de se trouver avec la même difficulté de l'absentéisme et des réunions successives.

L'Administration prend note que le suivi de l'audit se fera en Commission consultative des services publics locaux pour l'eau et pour les antennes en Commission santé environnement.

Il n'y a pas de vote, il vous est demandé de prendre acte de ce compte rendu de décisions municipales.

Le Conseil municipal prend acte.

00-2 - ACTION SOCIALE - PRESTATIONS ACCORDEES AUX AGENTS MUNICIPAUX - MODALITES DE GESTION

Monsieur le Maire : Interventions de "la Gauche et l'Ecologie" et de "PS et les Verts".

Mademoiselle DUMAS : Nous avons besoin de quelques précisions concernant cette délibération et des conditions de transfert des compétences à la Commune de la gestion des prestations sociales.

Tout d'abord, première question que se passe-t-il dans ce transfert pour le personnel du CCAS, pourront-ils solliciter cette commission d'attribution, disposeront-ils d'une commission à part avec une enveloppe particulière ?

Une autre remarque, au sujet de la composition de la Commission, nous ne comprenons pas qu'elle se résume à un élu, au directeur et ses adjoints et de l'assistant des Ressources humaines. Nous demandons à ce que cette commission soit paritaire avec des représentants choisis par le personnel.

Une toute dernière remarque quand on voit dans la délibération le type des actions sociales envisagées : aide alimentaire et aide financière jusqu'à mille euros, on constate malheureusement la multiplication des difficultés sociales des employés municipaux dont les seuls salaires ne suffisent plus à subvenir aux besoins élémentaires de la vie quotidienne et encore cette délibération ne parle pas des difficultés, voire des galères de logement auxquelles sont confrontés ces employés municipaux. Merci.

Madame MURATORE : Même type de question, nous nous souhaitons que cette commission soit paritaire avec des représentants élus du personnel, qu'elle ne soit pas composée que de hiérarchie, qu'il y ait des garanties quant à l'anonymat des dossiers traités et qu'il n'y ait pas de discrimination entre les agents de la Ville et les agents du CCAS et je rappelle que nous avons demandé à être destinataires des procès-verbaux des CTP. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Premièrement c'est une compétence de l'employeur, si par le passé nous étions dans un système associatif et que ce système associatif avait été occupé par des représentants des syndicats, ce n'est que le hasard des situations et c'est une compétence directe de la Ville.

Bien entendu il n'y a aucune discrimination possible entre le CCAS et la Ville d'Antibes, même prestation pour même situation.

Sur la confidentialité je souhaite effectivement que ces décisions soient prises sur des grilles des situations établies et que je n'entende pas, même à mon niveau, que telle personne est dans telle situation et que tout le monde sait qui c'est et que l'on aille discuter « le bout de gras » à l'extérieur des commissions pour savoir si on doit lui donner un peu plus ou un peu moins.

Je suis donc pour la transparence et le secret, je suis pour la transparence sur le type d'attributions et à qui on l'attribue, je suis pour l'égalité entre les agents du CCAS et les agents de la Ville d'Antibes, je suis contre le fait que cela se négocie dans le cadre syndical ou paritaire.

Aussi, à chaque CTP je rendrai compte anonymement de quelle prestation est donnée dans telle ou telle circonstance humaine qui doit être prise en compte dans son caractère individuel et personnel mais honnêtement ce n'est pas la loi, que ce soit paritaire. Enfin, franchement je trouve que c'est mieux que ce soit un petit nombre de personnes qui voit ces dossiers parce que je le répète un agent qui est en difficulté n'est pas obligé de présenter devant tous les représentants du personnel sa situation personnelle pour qu'elle soit négociée de manière paritaire.

Oui à la parité quand elle est nécessaire, oui au secret et à l'anonymat quand il protège les personnes et les individus et oui à la transparence, à chaque CTP la DRH rendra compte de l'ensemble des prestations qui sont données dans des circonstances évaluées particulières équivalentes.

Donc sur ce plan j'ai suffisamment donné sur l'absence de secret, sur l'absence de confidentialité, pour faire en sorte que maintenant cela se gère comme cela doit se gérer et qu'en même temps cela se gère avec totale équité. Quand vous avez une association et que l'association est représentative d'une partie du personnel on ne peut pas dire que c'est équivalent pour l'ensemble du personnel, c'est très clair.

Donc l'égalité, la protection de la personne, la transparence, c'est justement ce que l'on vous propose !

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 45 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

00-3 - AGENTS MUNICIPAUX - COMITE D'ENTRAIDE ET D'ANIMATION DU PERSONNEL- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Il vous est demandé de m'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Comité d'Entraide et d'Animation du personnel de la ville d'Antibes et de ses établissements ».

Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

*Sortie de Mme BOUFFIER - procuration à M. GONZALEZ. La procuration de M. GILLI s'annule
Présents : 34 / procurations : 10 / absents : 4*

00-4 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – LOT N°16 « REVE PLAGE » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « VALA » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU 18 JUIN 2007

Monsieur le Maire : J'ai des interventions répétitives, est-ce que vous voulez bien les globaliser ?

Avant je vais vous donner deux mots d'explications : en premier, compte tenu des délégations de service public et comme la loi nous y oblige il peut y avoir sous réserve de l'aval de la Ville et de l'Etat un transfert de parts sociales à condition qu'il soit effectué envers un professionnel qui a l'équivalence de la compétence de la personne qui transfère.

Deuxièmement, ces transferts ne sont pas des ventes, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un droit ultérieur de celui qui bénéficie de l'achat de parts sociales ou du transfert de parts sociales.

Tout cela se fait dans le cadre d'une DSP qui, à un moment donné, a un terme. Le fait d'obtenir des parts sociales à un moment donné ne peut pas être présenté comme une obligation de la Ville de poursuivre la prestation sur celui qui a obtenu les parts sociales.

Je veux que ce soit très transparent parce que j'ai dit et je le redis, il y a un décret qui n'est pas totalement terminé mais qui devrait aboutir à ce qu'il y ait plus d'espaces publics que d'espaces concédés sur les plages d'Antibes-Juan les Pins, qu'en conséquence, un jour nous aurons à décider du volume de ces plages et de leur attribution. En conséquence, je ne voudrais pas que ultérieurement quelqu'un vienne dire à la Ville d'Antibes, non pas au Maire d'Antibes, mais à la Ville d'Antibes "j'ai été lésé parce que j'ai acquis un certain nombre de parts et aujourd'hui je n'ai pas été retenu".

Que les choses soient bien claires sur ce point, aujourd'hui nous n'avons pas vécu de drames sur les concessions de plages dans le cadre des délégations de service public, les gens qui étaient en place ont rempli leurs obligations et pour la plupart ont été reconduits mais ce n'est pas un engagement, ni une obligation.

Il faut que cette part d'aléa soit bien à l'esprit de chacun et c'est la raison pour laquelle j'ai écrit, comme je le fais d'habitude, à ceux qui cèdent les parts comme à ceux qui les acquièrent, que la DSP s'achevait à telle date et qu'à telle date il y aurait un nouvel appel d'offres. Je leur ai précisé que ce nouvel appel d'offres définirait si oui ou non la délégation de service public de telle plage restait en délégation de service public ou revenait en plage publique et si la DSP devait choisir un concessionnaire privé à ce moment-là c'est le mieux disant qui obtiendrait la DSP.

Pardon de prendre autant de précautions mais ayant vécu un contentieux lourd, lent, long, compliqué, avec l'ensemble des plages, je ne voudrais pas qu'au travers des délégations de service public, on vive ce que nous avons vécu à travers des baux commerciaux qui étaient inexistantes et qu'on a mis 10 ans à nettoyer et retrouver la confiance entre la Commune et les concessionnaires.

C'est clair, tout le monde a bien compris, et pour que tout le monde comprenne bien et bien que ce soit public, je l'ai écrit à chacun comme cela chacun sait à quoi il s'engage ou plutôt à quoi il ne s'engage pas.

Sur l'ensemble de ces délibérations j'ai une intervention du groupe "PS et les Verts".

Madame MURATORE : Oui sur les n° 4 , 5, 6 et 7.

Là nous ne prendrons pas part au vote pour rappeler notre opposition au nombre de plages privées sur la Commune du territoire, toutefois une question : nous souhaitons savoir quel contrôle a été mis en place par la Ville pour vérifier les engagements du nouvel exploitant par rapport à l'ancien exploitant et par rapport au cahier des charges qui avait été remis au moment de la délégation de service public ?

Monsieur le Maire : A partir du moment où il y a un nouvel exploitant, il adopte le même cahier des charges, il n'y a pas de changement de cahier de charges ce n'est pas possible et c'est sous condition d'accepter le même cahier des charges.

Madame MURATORE : Une autre question, quel contrôle est fait par la Ville pour veiller à ce que le cahier des charges soit respecté au changement d'exploitant ?

Monsieur le Maire : Il y a une Commission de délégation de service public qui évalue le cahier des charges du service public des situations publiques concédées dans le cadre des délégations. Cela existe.

Monsieur AMAR : Bien entendu ces lots de plages sont passés en délégation de service public, donc les compétences des repreneurs ont été analysées par la Commission de délégation de service public et puis tous les ans il y a une Commission consultative des services publics locaux qui sert à cela, à analyser la gestion de la plage par le titulaire de la DSP.

Monsieur le Maire : Je voudrais simplement rappeler, comme vient de le faire Monsieur AMAR, que je n'ai pas en main le nouveau décret et que lors du renouvellement des DSP je ne pouvais pas m'engager à dire que celui qui était le nouveau concessionnaire se retrouverait à nouveau concessionnaire, cela me paraît évident.

Alors j'ai cru comprendre qu'il y avait des non participation au vote, qui ne participe pas au vote ?

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Même type de vote pour les autres délibérations ? oui.

00-5 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES – LOT N°25/26 - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « EPI BEACH » - AVENANT N°6 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 17 AOUT 1998

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-6 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES – LOT N°27 - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « STAR PLAGE » - AVENANT N°4 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 17 AOUT 1998

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-7 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES – LOT N° 44 « LA BRETAGNE » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « BRETAGNE BEACH » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION EN DATE DU 30 AOUT 2006.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-8 - PLAGES DE LA GAROUBE – SAISONS ESTIVALES - MODE DE GESTION, REGLEMENT, TARIFS - ADOPTION

Monsieur le Maire : Il s'agit de la plage publique avec prestations et il est demandé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER la prise en charge en interne comme mode de gestion du service public balnéaire de la plage de la Garoupe et d'approuver le règlement fixant les nouvelles modalités de fonctionnement 2009, la tarification des forfaits de location de ce matériel balnéaire : 5 euros la demi-journée et 8 euros la journée ;

- DE DIRE que le mode de gestion, le règlement et la tarification seront reconduits chaque année selon les mêmes modalités, sauf décision contraire de l'Assemblée délibérante.

J'ai une intervention du Groupe "PS et les Verts".

Madame MURATORE : Juste une remarque par rapport aux délibérations précédentes, cette délibération montre que des plages peuvent être gérées en régie et cela rentre bien dans ce que nous souhaitons.

Monsieur le Maire : Merci.

Madame MURATORE : Nous prenons cet exemple et on souhaite que ce soit plus élargi, si je ne vais pas jusqu'à généraliser.

Monsieur le Maire : On ne va pas rentrer dans les détails, mais c'est à mon initiative et celle de la majorité que cette plage a été mise en régie municipale avec l'appui de l'opposition. Nous avons montré que nous pouvions offrir un certain nombre de prestations et cela me paraissait logique dès l'instant où l'on avait une délégation de service public et qu'on n'assumait pas ce service sur un minimum de plages.

Quand je délègue un service public, cela veut dire qu'il y a un service public et nous avons donc prouvé par là qu'il existait et que c'était légitime, de temps en temps, de le déléguer. Je ne suis pas sûr, c'est un euphémisme, que la Ville d'Antibes ait vocation à exploiter en régie l'ensemble de son littoral.

Je ne suis pas sûr d'ailleurs que l'ensemble des antibois si j'en vois quelques polémiques occasionnelles qui arrivent sur la plage de la Garoupe soient d'accord pour ce type d'exploitation. Certains me disent les plages publiques il faut qu'elles soient totalement naturelles et qu'il n'y ait aucune prestation, pas de location possible de matelas, etc..

Aussi je crois qu'aujourd'hui nous avons les trois types de prestation :

- les prestations concédées dans le cadre d'une DSP ;
- des exploitations totalement naturelles dans lesquelles la Ville ne s'occupe que du nettoyage, de l'apport de l'eau, et puis des sanitaires, etc. ;
- et puis des plages avec un petit plus par rapport aux totalement naturelles qui est un service public minimum que l'on veut voir rendre par les gens à qui on concède le service public.

Je pense que la vérité est justement dans cette diversité d'exploitation. Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - RAVALEMENT DE FACADES - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - SUBVENTIONS COMMUNALES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'une délibération habituelle, là elle concerne trois demandes de subvention pour lesquelles il vous est demandé d'autoriser le règlement :

- Cabinet CAI pour le 19 rue Guillaumont ;
- COTS Vincent pour le 22 rue des Pavés ;
- Cabinet CAI pour le 31 rue de la République ;

Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2009.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ? Il y a un groupe qui vote contre, c'est classique et il n'y a pas d'abstentions.

Adopté à la **majorité par 40 voix POUR sur 44** (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

*Retour de Mme BOUFFIER - la procuration à M. GONZALEZ s'annule. Procuration de M. GILLI.
Présents : 35 / procurations : 10 / absents : 4*

01-2 - SECTEUR NORD DIT DES « PÉTROLIERS » - PÉRIMÈTRE DE ZAD À USAGE DE RÉSERVE FONCIÈRE - DEMANDE DE CRÉATION

Monsieur GONZALEZ : Effectivement la Commune d'Antibes possède le droit de préemption sur environ 80 % de son territoire, or il se trouve que le secteur Nord, dit « des pétroliers » ne fait pas partie de ce secteur à préemption.

Dans la mesure où actuellement il y a une étude par l'Atelier national qui est managé par le ministère de l'Aménagement, maintenant du Logement et de l'Urbanisme, nous avons estimé qu'il était nécessaire de créer une zone d'aménagement différé dans la mesure où la SNCF-RFF et d'autres souhaitent peut-être valoriser leur terrain et le céder.

Pour avoir la maîtrise de l'urbanisme, nous avons donc pensé que cette étude étant réalisée et les résultats rendus à la fin de l'année, nous devons donc établir sur ce secteur une zone d'aménagement différé qui sera ensuite approuvée par le Sous-Préfet et signée par le Préfet.

A la suite de quoi nous pourrions préempter en cas de vente de terrain sur ce secteur.

Monsieur le Maire : Les trois groupes d'opposition souhaitent prendre la parole.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, merci. Presque 19 ha en déshérence depuis des lustres, emplacement unique, emplacement de rêve, en entrée de Ville, face au Fort-Carré avec une vue sur le Port Vauban, cet espace représente un enjeu potentiel important pour notre Ville et la création d'une ZAD permettra la préservation de ce site unique.

Nous partageons votre souhait de maîtriser le foncier sur cette zone et nous voterons donc cette délibération.

Comme vous, nous supposons que cet espace a vocation à recevoir un aménagement de qualité et nous aimerions connaître vos projets dans ce domaine : ZAD, d'accord, mais pour combien de temps ? Vos projets sont-ils à court, moyen ou long terme ? Nous attendons avec grand intérêt vos propositions qui, nous en sommes convaincus, susciteront un autre grand débat positif pour l'avenir de notre ville.

Monsieur le Maire : Merci et la parole est à Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : Sans préjuger du futur, nous sommes favorables à une plus grande maîtrise publique de ce secteur à enjeux de la Commune ; cela passe par la ZAD, pour sortir le foncier de la spéculation, cela passe par le droit de préemption, cela passera peut-être, ou certainement, par l'utilité publique. Les propriétaires fonciers autres que la Commune, n'étant pas des parangons de vertu immobilière, nous serons attentifs à ce qui se prépare sur ces terrains.

Nous regrettons l'échec du pôle universitaire que vous n'évoquez plus, nous aussi, comme dans la délibération, notre référence reste évidemment la DTA.

Par contre je regrette de constater qu'aucune référence n'apparaît dans la délibération sur la zone de protection du patrimoine architectural urbain paysager (ZPPAUP), en cours d'élaboration, il est vrai depuis onze ans, mais toujours en cours d'élaboration.

Permettez-moi de rappeler les principaux objectifs de cette zone des pétroliers :

- maintenir l'ouverture du site sur l'extérieur et la relation dominant-dominé à partir des points hauts, ancienne route nationale 7 et Monument, c'est-à-dire le Fort-Carré ;
- établir des points de vue intégrant des contraintes visuelles à tout projet d'aménagement où toute altération de vue ne pourra être admise ;
- établir un velum de hauteur maximum en référence au côté altimétrique du Fort-Carré et toujours de l'ancienne nationale 7 ;
- redonner aussi une valeur paysagère de qualité.

Je pense qu'un rappel de la ZPPAUP dans le corps de la délibération, à moins que celle-ci ne soit définitivement rangée dans les placards, mais vous allez nous le dire, serait le bienvenu.

Evidemment nous voterons ce rapport, je le répète, sans préjuger du futur, nous souhaitons que sur ce site à enjeux, je sais bien qu'il y a des commissions qui sont prévues à cet effet et que nous n'allons pas créer une commission ad hoc mais qu'il y ait un vrai débat et qu'au-delà du Conseil municipal, pour que tout le monde soit bien informé et puisse donner un avis sur un site il est vrai de qualité. En effet, il peut être utilisé, non plus pour un pôle universitaire puisque j'ai bien compris que cela faisait aussi partie des choses qui ont été abandonnées, mais en tout les cas, comme l'a dit Monsieur MOLINE, dont la qualité dépend aussi de ce qui va être construit dessus, de quelle utilisation et pour quel public, mais cela on en débattrait je pense un peu plus tard.

Monsieur AUBRY : Notre groupe est tout à fait favorable à cette ZAD, notamment en raison du droit de préemption possible, sur une zone qui est incontestablement une zone à enjeux extrêmement forts. C'est un espace on va dire "stratégique" sur la Ville d'Antibes, et même si nous y sommes favorables, nous voudrions savoir si vous avez déjà quelques projets sur cette zone. Enfin, pour ce qui est d'un projet ancien, nous nous souvenons qu'il y avait une délibération sur l'opportunité pour la Ville de louer des terrains à la SNCF situés sur cette zone et actuellement occupés par les établissements Mauro. Nous voudrions donc savoir quelle est la situation présente de ce terrain. Je vous remercie.

Monsieur GONZALEZ : Tout d'abord en ce qui concerne le projet lui-même, vous l'avez tous remarqué, je crois que le contraire serait difficile, ce terrain est ultra-sensible par rapport à son emplacement situé en entrée de ville et devant le Port Vauban. C'est pour cette raison que ce qui nous a été présenté jusqu'à présent par différents privés ne nous a pas convenu et nous avons retardé.

L'avantage d'un terrain vierge c'est qu'il est sauvegardé pour un projet futur et nous avons la chance, comme je le disais tout à l'heure également, que le ministère du Logement et de l'Urbanisme ait choisi quatre sites en France, dont celui-ci à la demande de la Direction départementale de l'Équipement et du Député-Maire pour en faire un site étudié plus particulièrement par les architectes paysagistes économistes de niveau international, extérieurs à la Ville et au Département et sous la maîtrise du ministère du Logement et de l'Urbanisme.

C'est une garantie nous pensons, de ne pas avoir d'a priori, de ne pas avoir d'idées préconçues et de sortir un projet de qualité, il se trouve que dans cette équipe il y a un architecte qui a eu l'équivalent du prix Nobel d'Architecture et un paysagiste qui lui-même avait un prix international. Nous pensons que ce projet sera de qualité compte tenu des références de cette équipe.

Ce projet devrait être rendu avant la fin de l'année et donc à partir de ce projet nous verrons s'il satisfait les besoins de la Commune, nous verrons en ce qui concerne le contenu, Monsieur le Député-Maire vous en parlera sans doute plus savamment que moi, puisque vous avez parlé d'université, est-ce qu'on envisage toujours ou pas un programme universitaire sur cet emplacement.

Pour la ZPPAUP, je rappelle au passage, que c'est nous qui avons décidé, seule commune de cette importance dans le département des Alpes-Maritimes, de demander à ce qu'elle soit sous cette protection de zone de patrimoine architectural, urbain et paysager ; il est vrai que les mois se sont écoulés, les années, mais cette procédure ne dépend pas de la Ville d'Antibes mais des organismes extérieurs que sont la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France, et d'un Cabinet d'Études missionné pour cela, avec l'accord du Préfet des Alpes-Maritimes et du Préfet de Région.

Nous venons enfin d'avoir le règlement de cette ZPPAUP, nous pensons pouvoir la présenter au Conseil municipal, dans le dernier trimestre de cette année après les ultimes corrections. Nous souhaitons qu'elle soit partie intégrante du futur PLU qui devrait être arrêté effectivement au mois de décembre. Cette zone de protection sera effectivement symbolique de notre volonté d'avoir sur cette Commune, un document qui dit la protection, qui la détermine et qui la localise.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette zone à enjeux et cette ZAD dans la mesure où effectivement sur les terrains MAURO que nous louons actuellement, nous venons de recevoir un courrier disant que le propriétaire souhaitait les vendre, et par conséquent nous nous porterons acquéreur s'il y avait un acheteur potentiel qui se manifestait entre temps.

Monsieur le Maire : On s'engage avec l'Atelier national, je rappelle qu'il y a que quatre zones en France qui bénéficient de l'Atelier national de réflexion, d'urbanisation et de protection. Nous avons la chance de l'avoir et nous remettrons ses conclusions. L'avantage de cet atelier, je le dis très clairement, tout d'abord comme l'a dit Jean-Pierre GONZALEZ, ce sont des hommes et des femmes de niveau international et ensuite j'espère que les préconisations qu'ils feront seront des préconisations d'entrées de ville valorisantes, et en même temps de protection de l'environnement mais aussi qui seront un peu liantes vis-à-vis de l'ensemble de l'État. Cela veut donc dire que c'est l'État : qu'est-ce qu'il permettra d'aménager sur cette zone ? Ce n'est pas neutre, cela veut dire que le jour où on l'inclue dans le PLU on ne risque pas grand-chose vis-à-vis des contrôles de légalité ou des recours de l'État.

Je reste déterminé sur l'idée que la première partie de la zone, celle qui est en partie acquise par la Ville d'Antibes, doit être une zone dans laquelle il y a peu d'habitat et qui doit entourer d'une couronne verte l'ensemble du Fort-Carré. Je suis persuadé qu'il faut passer sous la voie ferrée pour connecter le Val Claret et tous les quartiers Est et les connecter sur le port et l'ensemble de la vieille ville et qu'il faut déplacer la route du 11 novembre qui aboutit à la gare et faire en sorte que l'on ait là un espace d'entrée de ville qui soit patrimonial, à la fois paysager et architectural.

Je suis aussi persuadé qu'un aménagement urbain est possible dans toute la zone qui part de la gare et qui aboutit au dernier terrain Bouygues et qu'on peut trouver une architecture qui, comme l'a dit Monsieur PIEL, ne gâche pas le paysage, ne vienne pas comme une verrue, mais au contraire en continuité et qui peut valoriser. Si je vais au bout de mon raisonnement, je dirais que s'il y avait une zone qu'il fallait couvrir de voie ferrée, j'espère que l'on nous fera cette proposition.

Lorsque l'atelier est venu proposer : « *qu'est-ce que vous pensez de cette zone ?* », voilà les grandes directives que j'ai dites, si demain il y a une urbanisation qui fait que l'ensemble de la gare est couverte et que, sans qu'il y ait des bâtiments qui bloquent la vue, l'on ait une esplanade sur le port et la vieille ville, sur l'avenue Jules Grec qui débouche sur cet espace avec une plateforme multimodale qui envoie le transport en site propre, j'allais dire vulgairement cela aurait un petit peu de gueule et en même temps rendrait service à la population. Là nous sommes sur un enjeu qui n'est pas mineur mais en même temps on prend les garanties, vous l'avez bien compris ainsi, on prend les garanties on ne laissera pas faire et on prend la maîtrise par une ZAD.

Nous passons au vote, je suppose que personne n'est contre, ni s'abstient et on prend l'engagement avant la fin de l'année avec Jean-Pierre GONZALEZ pour vous montrer et de faire venir l'Atelier national qui présentera ses conclusions.

Adopté à l'unanimité

01-3 - IMMEUBLE SIS 63 RUE DE LA REPUBLIQUE /1 RUE THURET - DONATION - CLAUSE D'ENTRETIEN DE MONUMENTS FUNÉRAIRES - INDEMNITE AU PROFIT DE MME VATEL NÉE GARNIER – PROPOSITION

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit de redonner l'obligation d'entretien que nous avons eue lors de cette donation à la demande d'ailleurs de l'unique légataire universelle, coûtant fort cher aux services et pour un mauvais entretien suivant ce qui nous a été dit par la légataire universelle. Nous avons donc essayé de trouver une transaction qui ne soit pas très onéreuse puisque c'est 10.000 € pour enlever cette obligation qui était pour des concessions perpétuelles.

Vous voyez où cela nous a mené.

Monsieur le Maire : Au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit du renouvellement d'un certain nombre de conventions avec quatorze clubs Antibois (L'Olympique Cyclo-Club d'Antibes, le Judo-Club d'Antibes, l'O.A.J.L.P. Gymnastique, l'Association Sportive de l'Hôpital, Antibes Rallyes Association, le DOJO Azuréen, l'A.S.O.A. Générale, les Jeunesses Sportives de Juan-les-Pins, la Compagnie d'Arc, le Rugby-Club d'Antibes, le Tennis-Club d'Antibes, l'Ecole d'Escrime d'Antibes, l'O.A.J.L.P. Trampoline et l'A.S. Fontonne Hockey sur Gazon).

Monsieur le Maire : Intervention, Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Oui, Monsieur le Maire, c'est juste une explication de vote.

Vous nous proposez dans cette délibération pas moins d'une dizaine de conventions en une seule délibération.

Ces conventions, à nos yeux, sont toutes particulières tant au regard des moyens que des objectifs ; tant pour l'appréciation que nous pouvons porter sur chacune d'entre elles et qui n'est pas la même. Il nous est donc impossible de voter toutes ces conventions en bloc.

Vous l'aurez compris, nos votes auraient été différents pour certaines d'entre elles. Par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote.

Mademoiselle DUMAS : Je vous rassure, je ne vais pas ironiser sur l'échec de la Ville d'Antibes à l'élection de la Ville la plus sportive de France.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS, quand vous serez deuxième sur le plan national dans une élection, vous pourrez, à ce moment-là, vous gaussez que la Ville d'Antibes soit la deuxième ville sportive.

Mademoiselle DUMAS : Justement, non je n'allais pas me gausser. Ne me tendez pas la perche pour que je me gausse.

Monsieur le Maire : Il est certain qu'il y a plus de marge de progression quand on est dernier que lorsqu'on est deuxième.

Mademoiselle DUMAS : C'est clair. Nous ne sommes pas derniers, je vous rassure.

Par contre, nous nous réjouissons de la décision de ne plus se représenter à ce type de palmarès et du coup nous pouvons espérer que la Ville d'Antibes va pouvoir consacrer toute son énergie et tous ses moyens au renforcement et au développement des Associations sportives de notre ville.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas bien compris. Nous avons l'intention de gagner, donc nous avons l'intention de nous représenter.

Mademoiselle DUMAS : Comme quoi la presse ne dit pas tout.

Monsieur le Maire : Nous, on est fait comme ça. Nous avons envie d'être premiers.

Mademoiselle DUMAS : Oui, cela se voit. C'est clair. Par tous les moyens même d'ailleurs ?!

Monsieur le Maire : Non ! Pas par tous les moyens, justement.

Mademoiselle DUMAS : D'accord. Dans cet objectif, nous nous étonnons de l'attitude de la ville au sujet du club d'Échecs la Tour Sarrazine qui n'apparaît plus dans la liste des clubs avec convention d'objectifs et de moyens.

Donc, avez-vous l'intention de faire en sorte que ce club d'Échecs n'ait plus les moyens d'exister et de priver les jeunes de pratiquer cette activité sur notre commune ? Voilà ma question.

Monsieur le Maire : La réponse est simple. Je pense que tous les jeunes doivent pouvoir pratiquer les échecs mais que la plupart de l'investissement et de la subvention données à ce club servent à rentrer dans le "Top 16" en recrutant des joueurs d'échecs de grande qualité qui peuvent à ce moment-là devenir compétitifs.

La politique de la Ville d'Antibes, cela ne vous choquera pas est populaire et nous donnons donc des subventions à la hauteur du nombre d'adhérents antibois. Que ce soit bien clair pour tout le monde, je dirais que le club d'échecs dénonce qu'il n'a pas augmenté sa subvention alors qu'elle n'a pas diminué, ce qui est le cas de toutes les subventions sportives dans une période comme celle-là et j'incite ce club à revoir à la baisse la subvention prochaine parce que je souhaite qu'effectivement il élargisse sa base populaire sur les enfants d'Antibes et qu'il renonce à être dans le top des villes joueuses d'échecs.

Vous leur transmettez et je dirais que plus ils me le transmettent par voie de presse, par votre voix ou par d'autres et plus ma détermination sera infaillible.

Monsieur AUBRY : Oui c'est une explication de vote comme pour notre collègue DUJARDIN, nous regrettons que l'ensemble des conventions soit présenté dans un même lot, notamment cela va devenir récurrent, j'espère que l'on pourra enfin séparer ces différentes conventions puisque nous avons une opposition à Rallye Antibes Association. En effet, nous pensons qu'il faut redéfinir la politique de soutien au sport automobile dans cette ville et pour cette raison, même si nous sommes favorables à l'ensemble des autres conventions, nous sommes obligés de voter contre cette délibération. C'est vraiment dommage, cela fait deux fois que cela arrive.

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas dommage, Monsieur AUBRY, vous êtes dans l'opposition et vous n'avez pas voté le budget, que vous ne votiez pas d'avance de subvention c'est tout à fait légitime en faisant des arguties, d'essayer de dissocier telle association ou telle association.
Vous êtes dans l'opposition et vous n'avez pas voté le budget, vous ne votez pas les avances de subvention, c'est terminé, voilà.

Monsieur AUBRY : Oui mais on pourrait faire un type de vote comme pour les plages précédemment.

Monsieur le Maire : Ne vous creusez pas un ulcère là-dessus.

Monsieur AUBRY : En tout cas nous sommes favorables aux conventions autres que Rallye Antibes Association et c'est vraiment celle-ci qui nous pose un problème.

Monsieur le Maire : Oui s'il n'y avait que cela qui vous posait un problème dans le budget, on pourrait éventuellement réfléchir à vous le faire voter.

Je propose donc que nous passions au vote, qui ne participe pas au vote ?

Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN et M. MOLINE ne prennent pas part au vote,

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 41 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MADAME TORRES-FORET-DODELIN

04-1 - MUSEE PICASSO - REALISATION D'UNE ŒUVRE MONUMENTALE PAR JAUME PLENSA - MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE

Madame TORRES-FORET-DODELIN : Monsieur le Député-Maire, mes Chers collègues, Jaume PLENSA, artiste catalan, installé à Paris et à Barcelone s'est forgé une réputation internationale dans le monde de l'art contemporain pour ses installations sculpturales dans les espaces publics des villes comme Chicago, Toronto, Londres, New-York, Tokyo, Londres et Madrid et dans bien d'autres villes. Vous avez pu admirer l'œuvre « Conversation » sur la Place Masséna à Niça. Le travail de l'artiste qui s'intègre à l'esprit des lieux a pour axe central la dimension de l'homme et sa relation avec l'environnement. L'artiste utilise la lumière, le son, le langage et des matériaux comme la résine polyester et l'acier inoxydable.

Pour célébrer la renaissance du Bastion Saint Jaume, le musée Picasso avait organisé lors de l'été 2007 une exposition consacrée à l'artiste avec sur la terrasse, à la pointe des deux murs d'enceinte, l'installation de « Nomade », sculpture monumentale de 8 mètres de haut, en acier inoxydable, personnage installé face à la mer et au niveau principal dans les alvéoles du Bastion, huit autoportraits sculptés.

L'œuvre de Nomade avait suscité, vous le savez, non seulement beaucoup d'enthousiasme, comme en témoigne le livre d'or de l'exposition et les articles parus sur le sujet, mais également beaucoup d'émotion et de regret lorsque l'œuvre a été démontée et vendue à une fondation américaine.

Cette œuvre s'intégrant parfaitement au paysage antibois et afin d'affirmer la volonté de notre Commune d'être une ville d'art et de culture, nous vous proposons de commander une nouvelle version de la sculpture qui sera visible sur la terrasse du Bastion Saint-Jaume au printemps 2010.

Alors il ne s'agit pas d'un coup de cœur mais de l'acquisition d'une œuvre d'un artiste majeur qui enrichira la collection du musée Picasso qui, comme je vous le rappelle, est un musée d'art moderne et contemporain, c'est un musée de France qui doit développer une politique d'acquisition d'œuvres, ce que la Ville n'avait pas fait depuis les années 1980.

Le Bastion Saint-Jaume sera ainsi avec la création de la Promenade des Arts, un véritable musée à ciel ouvert, accessible à tous. L'œuvre confortera le lieu comme espace d'exposition temporaire d'œuvres d'art. La commande va prendre la forme d'un marché négocié, l'artiste a consenti un prix de 500.000 € étant observé que le coût de fabrication de l'œuvre est déjà en matériaux de 300.000 € et que l'artiste mettra six mois pour réaliser l'œuvre. Je crois qu'il est important de le dire.

Je voudrais également préciser que l'œuvre qui a été vendue à la fondation américaine a été vendue plus du double du prix puisqu'elle a été vendue 1.150.000 €, il est important également de le préciser.

Alors il ne s'agit pas d'acquérir ou d'exposer une copie mais une œuvre unique car comme l'explique Jaume PLENSA il n'y a pas de moule, ni de plan des lettres, ce sera la dernière version, l'artiste s'y est engagé.

De plus l'artiste cède à la ville les droits d'exploitation de l'œuvre à titre commercial, j'entends affiches, posters, cartes postales et bien d'autres.

Nous sommes, j'en ai conscience, en période difficile sur le plan économique, c'est la raison pour laquelle le financement ne sera pas supporté par la Ville, donc 100.000 € ont d'ores-et-déjà été alloués par l'Association des Amis du Musée Picasso, lors d'une assemblée générale, de mémoire, du 31 mars, à la quasi unanimité de ses membres, il y avait d'ailleurs un enthousiasme certain et nous sommes très contents.

Je voudrais remercier à ce titre, mon amie, la présidente de cette Association, Madame le Bâtonnier Véra AINSON. Il y a également 50.000 € qui ont été alloués par la SEM du Port Vauban et je remercie là aussi les membres de cette SEM et leur président, Jean-Pierre GONZALEZ, toujours très ouvert à la création artistique, 50.000 € par l'International Yacht Club d'Antibes et là aussi je remercie Pierre RAYON . Enfin, 200.000 € seront demandés à l'Etat et là je précise, dans le cadre des budgets consacrés à la Culture. C'est important, on ne pourra pas me dire qu'on pouvait faire des logements ou autre chose ailleurs, parce que là il s'agit vraiment de budget consacré à la Culture et si on ne les demande pas, ce seront d'autres villes qui pourront en bénéficier et ce serait regrettable pour la Ville d'Antibes.

Enfin l'artiste a accepté de réaliser une œuvre graphique originale en liaison avec cette œuvre qui fera l'objet d'une édition sur la forme d'une lithographie tirée à 200 exemplaires au prix de 500 € ce qui rapportera à la Ville la somme de 100.000 € et je peux vous garantir que de nombreuses personnes m'ont demandé d'acheter cette lithographie et je sais déjà qu'il y a énormément de membres de l'Association des Amis du Musée Picasso qui m'ont demandé de leur en réserver. Je suis sûre que les 200 lithographies seront vendues dans les six mois qui suivront l'exposition qui aura lieu au printemps et l'installation de l'œuvre, parce qu'effectivement sa mise en place va coïncider avec la présentation d'une exposition des œuvres sur papier de Jaume PLENSA au musée Picasso.

Alors cette œuvre gigantesque, véritable figure de proue, va identifier la ville et sera incontestablement un objet d'attractivité touristique aux retombées économiques certaines et je crois qu'il est important de rappeler qu'en ce qui concerne le musée Picasso et depuis sa réouverture, il a généré 879.000 € de recettes, 15.800 visiteurs.

Je rappelle que l'œuvre de Jaume PLENSA c'est une œuvre de la collection du musée Picasso, c'est un prolongement de ce musée.

Jaume PLENSA plaide à travers cette œuvre pour le pouvoir du silence et de la réflexion alors puisqu'il y a débat, il n'y aura pas silence mais peut-être une réflexion constructive.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : Merci pour ce plaidoyer vibrant et efficace. J'espère efficace !
J'ai une intervention du groupe "Union pour Antibes Juan-les-Pins".

Monsieur DUJARDIN : Vous savez que nous avons toujours souscrit et apporté notre soutien à votre projet de faire des remparts la prolongation du musée Picasso avec une Promenade des Arts bien qu'il ne soit pas nécessaire mais enfin nous avons été à vos côtés pour ce projet.

Aujourd'hui nous parlons du Nomade qui est arrivé à Antibes en 2007 et à cette époque-là nous avons salué son arrivée car effectivement cette œuvre a plu à beaucoup d'antibois et c'était une œuvre originale, nous avons donc apprécié ce choix pour une exposition qui se voulait temporaire.

Le Nomade ayant quitté Antibes et étant devenu la propriété d'un riche collectionneur américain, les remparts pouvaient éventuellement à nouveau accueillir d'autres œuvres, ce que nous souhaitons d'ailleurs puisque nous trouvons que cette idée de faire des expositions temporaires d'œuvres magistrales

sur les remparts était une bonne idée mais aujourd'hui vous nous proposez d'acquérir et contrairement à ce que Madame l'Adjointe à la Culture vient de nous dire, je précise que pour nous, peu importe le sens des soudures et des lettres, le concept restant le même, c'est une copie du Nomade, pour un coût total d'acquisition de 500.000 €, tout investisseur confondu, je trouve que cela fait un peu cher de soudures pour une simple copie. J'ai le droit de le penser.

Pour le financement vous avez dit qu'il se décomposerait de la façon suivante :

Les Amis du Musée Picasso : 100.000 €, Etat 200.000 €, port Vauban 50.000 € , le Yacht-Club 50.000 € et éventuellement 100.000 € à trouver par la suite. Donc pour ce qui est des Amis du Musée Picasso, c'est absolument réel, j'ai parlé avec certains d'entre eux qui sont tout à fait volontaires et très heureux de participer au financement de cette statue, je ne me fais pas de souci quant à leur engagement et au paiement des 100.000 €.

En revanche nous n'avons aucune assurance de la part de l'Etat, compte tenu de ses difficultés budgétaires actuelles, de son déficit croissant et chronique, je ne suis pas certain qu'ils vont trouver ces 200.000 €, nous n'avons aucune assurance à ce sujet, à moins que je ne me trompe et dans le cas contraire je serais très heureux d'être démenti.

Quant à la participation de la SEM du Port Vauban, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle a été obtenue à la hussarde, puisque chacun sait très bien que tous les amodiataires de l'Association des Amodiataires étaient opposés au financement de cette statue par le Port Vauban.

Ce financement du reste et je pointe cela non pas d'une manière vindicative ou agressive mais je pense que du point de vue légal cela pose quand même un problème parce qu'une SEM est une société soumise aux règles du droit public et privé et qu'il n'est pas dans ses attributions de faire des cadeaux et d'acheter des statues qui ne lui appartiendraient pas. Si la statue appartenait au Port Vauban je dirais pourquoi pas mais il n'appartient pas du tout à une SEM de subventionner et de donner de l'argent, nous frôlons carrément l'abus de bien social.

Monsieur le Maire : On va vous donner des explications et vous rassurer.

Monsieur DUJARDIN : Pour l'instant les informations légales que j'ai eues d'avocats qui peut-être n'étaient pas à la hauteur m'ont dit qu'une SEM n'a pas pour objectif d'acheter un bien qui ne revient pas directement dans son patrimoine. Vous avez peut-être des informations différentes. Ceci dit cela pose un problème parce que le Port Vauban a besoin d'être entretenu, d'être amélioré, il a besoin de nombreux travaux.

Entre autre vous n'êtes pas sans savoir puisque vous fréquentez tous le Port Vauban régulièrement avec vos voitures que les barrières simples qui, aujourd'hui, ferment le parking de ce port sont la source d'une fraude phénoménale. Je ne peux pas donner de pourcentage parce que je ne mets pas à côté des barrières pour compter le nombre de voitures qui chaque jour passent derrière la voiture de quelqu'un qui paie ou a un badge, mais il y a une fraude importante. Les amodiataires ont demandé à ce que l'on mette des barrières double ce qui permettrait au Port Vauban de récupérer suffisamment d'argent pour faire d'autres travaux.

En ce qui concerne le quai d'accueil de ce port, lorsque l'on voit cette petite moquette rouge qui fait dix mètres de long et les grillages qui ressemblent à Guantanamo, je dirais que ce n'est pas très reluisant pour le Port Vauban lorsqu'on doit accueillir les croisiéristes.

Monsieur le Maire : Caricatural ! et vous êtes aussi à peine hors sujet, mais continuez !

Monsieur DUJARDIN : C'est sur le Port Vauban, la SEM a besoin de cet argent-là, il y a aussi besoin de sanitaires. Vous voyez que près du jeu de boules tous les gens urinent entre les voitures, les enfants jouent au ballon et les ramassent là où les gens ont uriné, il serait peut-être meilleur pour le Port Vauban d'investir dans les travaux que d'acheter une statue.

Monsieur le Maire : Je ne savais pas que le Port Vauban était si misérabiliste !!

Monsieur DUJARDIN : Vous devriez peut-être jeter un coup d'œil plus novateur.

Monsieur le Maire : Je ne vois rien vous savez...

Monsieur DUJARDIN : Il n'y a pas de toilettes, les gens urinent entre les voitures près du jeu de boules et vous pouvez le constater tous les jours.

Quant aux 100.000 € dont parlait Mme TORRES-FORET-DODELIN concernant la vente des lithographies, je veux bien mais je pense que c'est un peu prendre ses rêves pour des réalités parce que je vois très mal 200 personnes acheter une lithographie qui vaudrait 500 € la pièce.

Donc je pense aujourd'hui d'une manière globale que dépenser autant parce que l'Etat, plus une SEM, plus la Ville : cela fait beaucoup d'argent public.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas la Ville.

Monsieur DUJARDIN : Oui, la Ville va quand même vendre ses lithographies, si elles ne se vendent pas elle devra payer et si l'Etat ne donne pas les 200.000 €, que va-t-il se passer parce qu'aujourd'hui vous n'avez aucune assurance de les obtenir. Par contre une fois la statue installée...

Monsieur le Maire : Vous voulez qu'on prenne les paris Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Je ne suis pas un parieur.

Monsieur le Maire : Moi je parie que lorsque je suis sûr de gagner !

Monsieur DUJARDIN : Aujourd'hui vous ne pouvez pas me dire que c'est une affirmation et que vous avez un document écrit de l'Etat qui s'engage à payer ces 200.000 € !

Monsieur le Maire : Nous verrons, s'il n'y a pas l'argent de l'Etat je retirerai la délibération !

Monsieur DUJARDIN : D'accord mais peut-être que si la statue est commandée il faudra quand même la payer.

Voilà je pense qu'aujourd'hui une statue comme cela c'est un peu un caprice de riche et que ni l'Etat, ni la Ville, ne sont en mesure actuellement de s'engager dans de telles dépenses. Naturellement le seul qui ne risque pas de devenir indigent c'est certainement Monsieur PLENSA qui lui, fait une très bonne affaire dans cette histoire.

Monsieur le Maire : Ce sont des paroles de culture...

Mademoiselle DUMAS : Nous, nous allons commencer par dire notre satisfaction de constater que la Commune ne puisera pas dans son budget pour financer cette acquisition.

Nous sommes également satisfaits que la CASA ne soit pas interpellée également sur le financement. Nous apprécions aussi l'engagement des financeurs, y compris celui de l'Etat, d'ailleurs, et la façon aussi singulière de financer les 100.000 € restants avec la vente des 200 lithographies.

Nous nous félicitons d'avoir ouvert ce débat qui a permis de parler clairement de ce dossier, de parler de culture, et nous considérons que nous avons été entendus sur nos craintes sur le financement, on s'en réjouit.

Nous avons pris connaissance par contre des réticences des amodiataires du port quant à leur part de financement et nous espérons vraiment que cela ne fera pas capoter le dossier.

Peut-être pourrions nous faire une proposition pour aider Monsieur le Premier adjoint, Président de la SEM du Port Vauban, pourquoi ne pas faire participer les amodiataires en fonction du tonnage de leur bateau ? merci.

Madame MURATORE : C'est un problème de politique culturelle de la ville et sur cette promenade des Arts, on aurait aimé que les projets sur cette promenade nous soient présentés, cela n'a pas été le cas. On a l'impression qu'on fait les choses au coup par coup, le débat a eu lieu sur la place publique par Nice Matin alors qu'on aurait pu l'animer avec les citoyens. Quant aux subventions nous aussi avons besoin de quelques explications.

Alors le budget de la Culture est quand même en partie financé par les contribuables antibois, quoiqu'on en dise, le Yacht-Club, à notre connaissance, reçoit des subventions de la Ville, là il va verser et la SEM Port Vauban c'est autant qu'elle ne reversera pas à la Ville. Ce ne sera pas la même ligne budgétaire mais il n'empêche que là on navigue quand même, j'allais dire "en eaux troubles" ce n'est pas très clair.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de subvention de la Ville au Yacht-Club, Eric PAUGET me signale qu'évidemment le Yacht-Club d'Antibes qui est un club de voile a une subvention mais là il ne s'agit pas du club de voile, il s'agit de l'International Yacht-Club, le quai des Milliardaires qui n'est pas subventionné par la Ville et vous auriez raison de m'interpeller si c'était le cas.

Madame MURATORE : *hors micro, inaudible*

Ce que nous aimerions c'est avoir une visibilité sur la politique culturelle de la Ville, la Promenade des Arts est un projet que nous agréons à condition de savoir ce que l'on va y mettre.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur le Président de la SEM, vous avez été mis en cause, sur la façon dont vous avez obtenu à la hussarde une adhésion contre la volonté des amodiataires que vous auriez spolié !!!!

Monsieur GONZALEZ : Bien alors tout d'abord lorsqu'il a été proposé d'installer définitivement cette statue de Plensa sur le Bastion Saint Jaume, j'ai trouvé tout à fait normal, ce bastion étant situé sur le port et au même moment la Ville entreprenant pour près de 500.000 € de travaux de restauration des remparts qui profitent au Port Vauban et aux amodiataires bien entendu, que la SEM participe à l'achat de cette statue.

Les amodiataires, à mon avis, ont été un petit peu choqués de l'apprendre par la presse mais sur le fond ils n'étaient pas contre le projet, la preuve c'est qu'il y a eu une réunion des amodiataires, une vingtaine, ils sont plus de 600, et qu'effectivement ces vingt ont déclaré être opposés à la participation à l'achat de cette statue.

J'ai fait voter en Conseil d'Administration le principe de cette participation mais le Conseil d'Administration est majoritaire par les élus qui représentent la collectivité, hors les amodiataires. Bien entendu il a été relativement facile d'avoir cette majorité sauf que les amodiataires en Conseil d'Administration n'ont pas voté contre mais se sont abstenus. Nuance déjà, ensuite pour aller jusqu'au bout de notre logique nous avons voulu que cette délibération passe en Assemblée générale et durant cette réunion, j'ai souhaité ne pas mêler les voix des amodiataires avec les voix des élus, des administrateurs qui représentent la SEM car vous le savez dans une SEM c'est la collectivité qui est majoritaire. Il eût été simple à ce moment-là d'avoir encore la majorité. J'ai donc demandé aux amodiataires présents de voter en leur âme et conscience après leur avoir expliqué naturellement les tenants et les aboutissants.

Au cours de ce vote il y avait très exactement sur les 500 amodiataires, 61 présents et représentés, je n'y peux rien, ils ont été convoqués comme tout un chacun par lettre recommandée. Et c'est sur ces 61 amodiataires, donc actionnaires, que 5 personnes ont voté contre et une qui s'est abstenue.

Voilà en fait une tempête dans un verre d'eau et non pas dans un port ! qui a été montée en épingle par certains pour en faire une polémique à leur profit.

Je pense très honnêtement après vous avoir dit les choses telles qu'elles se sont passées, réellement, que chacun pourra faire sa religion de cette polémique et passer à ce qui compte vraiment c'est que sur le Bastion Saint Jaume on ait une sculpture qui marque encore le caractère fort du patrimoine d'Antibes-Juan les Pins.

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire : Merci, je passe la parole à Monsieur Yves DAHAN.

Monsieur DAHAN : Monsieur le Maire et Chers collègues, je voudrais simplement lever une pensée peut-être qui n'est pas forcément orientée comme il le faudrait, simplement je pense par mes connaissances de ce qu'est une œuvre d'art par rapport à un produit commercial.

Lorsque l'on parle de copie à l'esprit de chacun il vient le fait qu'un sac, une paire de lunettes, une montre, peuvent faire partie des copies que l'on peut revendre de multiples fois.

Lorsque l'on parle d'un artiste, lorsqu'on évoque une œuvre d'art, on n'imagine plus la notion de copie surtout lorsque le créateur est le même. C'est-à-dire que l'on imagine à ce moment-là une notion de famille, une notion de série et je voudrais simplement vous le ré-évoquer car sur le fond de la salle, à gauche, vous avez un faune qui est représenté. Je crois que Picasso n'a pas fait qu'un seul faune et je pourrais comme cela, vous énoncer énormément d'œuvres d'art de chaque artiste qui à partir du moment où il évoque une idée, où il évoque une sensibilité, où il a, comme c'est le cas de la sculpture de Plensa, l'idée qu'une conception de l'esprit faite par ces lettres qui va au-delà de la forme simplement mais qui va dans la conception même de la recherche intellectuelle, il ne se contente pas seulement d'un mot, il fait une phrase, il en a écrit plusieurs. Je crois qu'il est important de comprendre cela, la notion artistique d'une œuvre d'art.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DAHAN.

De temps en temps on a le droit d'avoir un peu d'enthousiasme ; je vous ai tous écouté, j'ai le sentiment qu'il y a un peu d'apaisement, on va essayer de retenir les choses positives.

D'abord j'ai trouvé que la présentation brillante de Simone TORRES-FORET-DODELIN disait tout, à la fois sur le financement, sur l'organisation, et le seul financement public on l'a souligné c'est un financement d'Etat.

Vous savez qu'il y a chaque année de l'argent consacré à des œuvres qui aboutissent dans des villes, notre ville voisine de Nice l'a fait, d'autres villes en France en bénéficient ; on peut renoncer à cette possibilité mais je ne suis pas tout à fait certain que cela rentre dans une économie générale puisqu'il y a un budget alloué à et que dans ce budget alloué à cela vient sur la Ville d'Antibes ou ailleurs. Personnellement je préfère que cela vienne sur la Ville d'Antibes.

Le reste Jean-Pierre GONZALEZ, toujours le côté positif, a montré que finalement c'était moins de 10 % des amodiataires qui étaient opposés à cette situation. Je dirais que peut-être nous avons été maladroits de présenter la chose comme étant possiblement subventionnée par le port, peut-être comme tout un chacun, les amodiataires auraient préféré qu'on en débâte avec eux préalablement et je suis sûr qu'à ce moment-là nous aurions eu plus de 90 % de ce qui a été obtenu et probablement 100 %.

J'ai noté de la part de Monsieur DUJARDIN qu'il aimait l'œuvre, j'allais presque dire c'est miraculeux, vous, Monsieur DUJARDIN que j'ai connu déjà sur les bancs lorsque j'étais à la Culture, vous n'avez jamais été un fanatique de l'art contemporain c'est le moins qu'on puisse dire et c'est votre droit de préférer Botticelli à Picasso.

Toujours est-il qu'aujourd'hui vous avez mentionné que cette œuvre vous apparaissait comme un élément positif et je rappellerai simplement que cette exposition temporaire, au demeurant que je ne regrette pas, a coûté 125.000 €, on oublie un tout petit peu que cette exposition temporaire nécessite un certain nombre d'éléments qui font que pour amener quelque chose sur les remparts et pour l'enlever, il y a un coût, peut-être que ce chiffre retentit mieux à nos oreilles quand on dit que pour à peu près le double on a cette œuvre de manière définitive sur le Port Vauban.

Monsieur DUJARDIN, si l'œuvre vous plaît et qu'elle plaît à votre groupe cela n'est jamais que deux années d'exposition temporaire. Peut-être que cet élément-là pourrait jouer dans la balance, j'ajoute que d'ailleurs cette exposition temporaire était financée à 100 % par la Ville car comment demander à l'Etat, aux amodiataires, à l'Association des Musées, de participer d'une façon ou d'une autre à une exposition temporaire.

Pourrais-je rappeler que l'exposition Picasso qui vient de se terminer et qui a connu un grand succès, comme l'a souligné Simone TORRES-FORET-DODELIN, a coûté 660.000 € et qu'elle est répartie. C'est cela peut-être aussi l'Art, c'est de considérer qu'à un moment cela rayonne mais que ce rayonnement a un coût parce qu'il faut faire venir, installer, décrocher, refermer, renvoyer.

Donc si vous regardez et comparez pour les contribuables antibois, au-delà des antibois, du Département, au-delà du Département, de la Casa, au-delà de la Casa, de la Région, eh bien un financement public sans financement local qui fait que cela ne coûte que deux fois le financement que la Ville était prête à consacrer en une année, c'est plutôt, pardon de le dire ainsi, une bonne affaire ! Puisque c'est ainsi que vous avez présenté les choses.

J'ajoute qu' Yves DAHAN et Simone TORRES-FORET-DODELIN ont réussi à négocier avec Jean-Louis ANDRAL un certain nombre d'éléments qui ne sont pas négligeables. D'abord les droits imprescriptibles de reproduction, ensuite l'exclusivité sur l'ensemble de l'Europe et donc il n'y aura pas un Nomade demain à Nice, à Menton, à Amiens, à Dunkerque ou à Paris, encore que , comme le signalait Yves DAHAN, il y a un hommage à Picasso de César au Musée Picasso et il y en a à Paris et dans d'autres villes, pour autant l'œuvre n'en est pas altérée ou dénaturée.

J'ai noté enfin que Madame DUMAS se réjouissait que l'on ait réfléchi ensemble et après tout je vous rends cet hommage qu'il faut que nous réfléchissions ensemble, le problème n'est pas de savoir les moyens, c'est surtout l'objectif, le fait de restituer les remparts, le fait de mettre une attractivité au bout des remparts alors que l'on ne peut pas y installer un musée ou autre chose me paraît effectivement une bonne alternative à la façon dont le musée sort ses œuvres.

Et Jean-Louis ANDRAL qui parlerait mieux que moi de tout cela et qui médite en se grattant le menton au fond de cette pièce dirait, s'il avait la parole, très probablement, que c'est une œuvre du musée qui s'installe sur les remparts. C'est donc une façon pour le musée Picasso d'envahir la Ville comme je le souhaite depuis longtemps et je n'y suis pas parvenu jusqu'à présent, c'est-à-dire que les musées ne soient pas des cimetières de l'Art mais au contraire des ouvertures sur du patrimoine et que ceux qui iront voir Plensa auront envie d'aller au musée Picasso et que ceux qui iront au musée Picasso auront envie d'aller voir Plensa.

Plensa c'est une autre façon de voir les musées, c'est une façon où il n'y a pas de porte que l'on franchit. C'est simplement un espace que l'on traverse et c'est peut-être aussi cela l'Art de montrer comment les choses peuvent être attractives et symboliques.

Il y a une toute petite statue dans un pays voisin que ce soit au Danemark, il y a aussi un tout petit pays à côté de chez nous dans lequel il y a des toutes petites statues qui ont permis d'identifier une ville à des éléments artistiques et je crois très sincèrement que ce que nous faisons aujourd'hui, dans dix ans ou vingt ans vous aurez une image qui sera celle que dans les guides touristiques, culturels, le fait qu'il y ait une statue monumentale au bout des remparts d'Antibes ce sera un signal fort culturel que nous ne sommes pas uniquement sur un port de milliardaires mais nous sommes aussi sur des remparts, patrimoine de la Ville et patrimoine culturel.

Madame MURATORE, vous avez bien compris qu'il n'y a pas de subventionnement de la SEM et qu'il n'y a pas de subventionnement non plus du Yacht-Club et que Pierre RAYON a écrit aujourd'hui : *« j'ai le plaisir de vous informer que les actionnaires de la SA International Yacht-Club d'Antibes réunis en Assemblée générale ordinaire ont donné un avis favorable à notre participation à hauteur de 50.000 € à l'achat municipal de la sculpture "le Nomade" de Plensa sur le Bastion Saint-Jaume. Après la rénovation des travaux de remparts en cours je me réjouis de cette décision qui apportera encore un plus au prestige et à l'image de marque du port Vauban qui est déjà un merveilleux site contemplé et admiré par de nombreuses personnes »*.

Ils ont raison et ils défendent aussi l'image du Port Vauban en faisant en sorte qu'il y ait des remparts rénovés et qu'il y ait une statue au bout.

Au fond, sur l'Art contemporain on peut toujours dire "j'aime" ou "je n'aime pas" mais je crois que lorsque la statue était présente, on a ouvert un cahier, et tellement de courriers spontanés arrivaient à la Ville d'Antibes pour dire : *« surtout gardez le Nomade »* On aurait gardé l'œuvre un an de plus, on l'aurait payée si je me fais uniquement l'avocat financier et aujourd'hui on va l'avoir, je dirais en toute éternité et en toute exclusivité.

Probablement Monsieur DUJARDIN vous n'avez pas notion de ce que coûte une lithographie en général, et une lithographie de Plensa en particulier elle se négocie plutôt autour de 1 200 € que de 500 €.

Aussi, lorsque l'on a fait cette proposition fort heureusement Plensa ne se vendra pas uniquement dans le cercle de vos amis, c'est un artiste international et donc la lithographie qui s'ouvre, elle s'ouvrira sur le plan international.

Quant au budget de l'Etat si sur les 200.000 € il y a un doute sur les 50.000 € il y a déjà 150.000 € qui sont acquis et qui ont été signalés et pour lesquels je dois envoyer la délibération pour avoir une réponse écrite qui confirme l'engagement de l'Etat et si on devait le financer sur deux années, on trouvera probablement 50.000 € sur l'année suivante.

Donc tout cela pour rassurer tout le monde, rappelons que c'est de l'investissement et non pas du fonctionnement, rappelons qu'en période difficile nous venons d'avoir 4 millions de plus d'euros en fonds commun de TVA pour l'investissement et que ce que l'on investit en matière d'art on l'investit pour longtemps.

J'ai eu le plaisir, lorsque Pierre MERLI était Maire, de défendre la place de Yves, la place de Simone, le musée Picasso et d'acheter quelquefois des œuvres d'art et je me souviens qu'à chaque fois il y avait quelqu'un qui disait : « *est-ce que ce n'est pas trop cher ?* » Est-ce que ce n'est pas trop cher d'avoir acheté « Le grand concert » ? 400.000 € ! Eh bien à l'époque cela paraissait cher à certains parce que ce n'était pas du Picasso, je me rappelle même que quelqu'un avait dit cette toile n'était pas finie !

Voilà comment on peut confondre de temps en temps le commerce et la culture, le produit et l'œuvre d'art et je suis sûr qu'il n'y aura pas de vote contre parce que le jour de l'inauguration on aura passé un cap, on aura rénové l'ensemble de nos remparts, on aura ouvert et mis un signal fort de notre Promenade des Arts qui va effectivement du Fort-Carré jusqu'au Bastion Saint Jaume en passant par le musée Picasso et jusqu'au Bastion Saint-André. Ainsi, le jour où vous aurez une piétonisation de la vieille ville je vous garantis que ce sera un des éléments forts du plaisir de courir, de traverser, de promener au travers de cette ville, que d'avoir des éléments qui captent et qui marquent son emplacement culturel et qui la posent comme une ville culturelle.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ? 5.

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme MURATORE).

Je vous remercie et nous passons au budget.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire : Chers collègues je ne vais pas faire de long laïus, nous sommes dans un budget dans lequel, nous l'avons dit, il y avait dix millions d'excédent. Je vais être clair avec vous ce que nous avons prévu est arrivé, à savoir que non seulement la baisse des casinos en recettes est aux environs de un million d'euros supplémentaire de ce que nous avons prévu et en même temps, ce qui était également prévisible, les droits de mutation ont diminué de 2,8 millions, il manque donc dans notre budget par rapport à 2008, 4,8 millions.

Fort heureusement nous avons en matière de fonctionnement des excédents qui vont dans le sens que nous ne sommes pas obligés de renoncer à aucune des prestations que nous avons mises et nous avons sanctuarisé, vous vous en souvenez tout ce qui est social.

Fort heureusement aussi nous avons un investissement excessivement fort puisque nous avons réussi à faire un million de plus d'investissement que la moyenne des quatre années précédentes ce qui a abouti à ce que nous obtenions les 4 millions supplémentaires de FCTVA et qui nous permettent, entre autres, de rénover l'ensemble de nos remparts.

Ce budget supplémentaire est en droite ligne de ce que nous avons envisagé.

Une baisse des recettes compensée par un effort de gestion mais cet effort de gestion n'est pas une diminution de nos prestations. Il y a d'ailleurs même une augmentation des salaires puisqu'il y a une augmentation du nombre d'employés parce que nous avons ouvert des crèches, ré-ouvert le musée Picasso, et parce que normalement nous avons remis le personnel à l'endroit où il fallait le mettre.

Aujourd'hui très clairement, nous avons des prévisions à la baisse, mais personne ne s'attendait à les avoir en hausse, elles avaient été anticipées. Nous faisons un report sur le fonctionnement, en même temps nous assumons l'investissement que nous avons envisagé, en bénéficiant des 4 millions supplémentaires et en obtenant 1 million de plus sur cet investissement.

Il est en droit fil de ce que nous avons dit lorsque nous avons présenté le Budget primitif et nous tiendrons compte de ces baisses lors du prochain budget et nous essaierons de les anticiper. Encore qu'il semblerait que les droits de mutation pourraient remonter déjà maintenant et seraient en hausse progressive pendant 2010, mais ce sont des supputations qui concernent le budget prochain.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à André-Luc SEITHER.

Monsieur SEITHER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous donner d'autres précisions.

Ce budget supplémentaire 2009 reprend les résultats de l'exercice 2008, les recettes non prévues au BP 2009, les ouvertures de crédit pour des dépenses supplémentaires par rapport au BP 2009 et les reports de crédit d'investissement constatés au compte administratif en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne la reprise des résultats de l'exercice 2009, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2008 est de 8,4 M€. Il est réinjecté dans le budget 2009 à l'occasion de ce budget supplémentaire.

En ce qui concerne les recettes réelles non prévues au budget primitif 2009 et inscrites dans ce budget supplémentaire elles sont négatives. En effet, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, la crise économique nous oblige à réviser à la baisse les prévisions des recettes de fonctionnement du BP 2009 notamment en ce qui concerne les droits de mutations (- 1M€) et les produits des jeux des casinos (- 2,8 M€).

C'est donc un montant de 4 millions qui doit être déduit des recettes nouvelles, c'est-à-dire par exemple le remboursement des sinistres suite aux intempéries de fin 2008 et des dotations complémentaires.

Ramenant le total à inscrire en recettes à moins 3 300 000 €. Je vous propose de les affecter de la façon suivante :

350 000 € pour les participations et syndicats intercommunaux et notamment le SDIS ;

800 000 € pour la masse salariale ;

2,2 M€ pour le fonctionnement courant : dont 1,3 M€ de marge de sécurité en fonctionnement. Pour faire face en cas d'obligation à des augmentations des prix de fournitures, comme le carburant, l'alimentation et autres, et des prestations. 800 000 pour les charges exceptionnelles dont 550 000 pour les annulations de titres et contentieux, 500 000 en dépenses imprévues.

En investissement, 3,3 M€ de recettes supplémentaires proviennent pour 1 million du complément de FCTVA dans le cadre du plan de relance, la participation de la Commune au plan de relance de l'économie permet d'inscrire en 2009 un total de 4,4 M€ en plus du FCTVA lié aux investissements réalisés en 2007.

Enfin, 2 M€ d'emprunts spécifiques qui serviront à financer les dépenses de maîtrise d'œuvre de la salle des sports des Trois Moulins (environ 2,3 M€ inscrits à ce BS).

A la lumière de cette présentation synthétique et de celle plus détaillée dont vous avez pu profiter en commission des finances, je vous laisse mes chers collègues intervenir sur ce budget supplémentaire, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire : Tous les groupes veulent s'exprimer, donc la parole est à Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire et chers collègues, comme d'habitude et par tradition, je vais commencer par remercier Madame TERZO et Madame PETERS qui ont eu la gentillesse de me recevoir en plus en dehors de la séance qui avait été prévue pour cela puisque j'étais en voyage professionnel.

Elles m'ont donné toutes les informations nécessaires, ce qui nous évite aujourd'hui de discuter sur des chiffres, pourquoi c'est 200 000 € ici et 200 000 € là.

Donc, comme vous le savez Monsieur le Maire et ce n'est un secret pour personne, puisque nous avons voté contre le budget primitif, et que l'on retrouve dans le budget supplémentaire l'essentiel du budget primitif, nous n'allons pas refaire le débat du budget primitif.

Monsieur le Maire : Je vous en remercie.

Monsieur DUJARDIN : Vous avez parfaitement raison de me remercier parce que je sais que certains ont cette tentation, je ne l'ai pas parce que de toute façon, nous en avons déjà débattu et puis, en étant tout à fait honnête, même en étant dans l'opposition, les décisions modificatives qui sont dans votre budget supplémentaire sont des décisions que même un opposant de base peut comprendre. Dans la mesure où la conjoncture est passée par là, nous comprenons très bien que les recettes sur les droits de mutation soient en baisse. C'est une évidence non seulement à Antibes mais sur l'ensemble du territoire français.

Les casinos sont aussi en baisse, et là, je dois dire que non seulement la conjoncture est passée par là, mais la loi interdisant de fumer dans les salles de jeux et en plus, maintenant, le fait de devoir présenter sa carte d'identité à l'entrée, font que beaucoup de personnes rechignent à passer du temps devant les machines à sous. C'est vrai que passer la soirée avec un verre dans une main, une cigarette dans l'autre, c'était une habitude. Aujourd'hui il faut sortir pour fumer et quand on sort on ne joue plus et parfois on part.

Les recettes de casinos qui ont donc baissé cette année, ont peut-être baissé de toute façon, en dehors de la conjoncture, et probablement il sera difficile à les faire remonter.

Ces décisions modificatives sont tout à fait compréhensibles. Maintenant j'ai relevé simplement deux points. L'un, de toute façon, est récurrent chez moi, vous en avez parlé tout à l'heure. Il y en a un autre que j'ai retrouvé, que naturellement nous ne pouvons qu'accepter, mais qui est aussi un problème récurrent, il s'agit du SDIS.

Chaque année, le SDIS augmente d'une manière considérable le montant de ses prestations et que bien qu'ayant prévu une augmentation au budget que vous nous avez présenté pour le budget primitif, il y a encore une augmentation supplémentaire du SDIS. Je dois dire que ces augmentations successives sont un petit peu préoccupantes. Nous comprenons très bien qu'il y a une sorte de... je ne dirais pas de "dysfonctionnement" car c'est ainsi que cela doit fonctionner mais que le SDIS qui n'est pas habilité à gérer, dépense en fonction de besoins qui sont mal connus des collectivités locales et qui imputent directement l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

Je pense qu'il y a des élus qui sont délégués au SDIS, je ne sais pas si la Ville d'Antibes en a ? et si nous en avons... oui... je ne sais pas si vous avez la possibilité compte tenu de vos différentes activités, d'assister aux réunions budgétaires du SDIS, mais je pense qu'il y a là certainement un besoin de recadrer peut-être un petit peu le SDIS de façon à ce que tous les ans, on n'ait pas 10 % d'augmentation suivi d'augmentations supplémentaires au moment du BS.

Donc, ce sont toutes les augmentations que nous avons comprises et assimilées, pour lesquelles même j'ai vu une augmentation pour provision qui me semble logique, car si j'étais à votre place, je ferais aussi une provision qui est de l'ordre de 1,3 million. Il n'y a rien de choquant dans tout cela.

Ce qui me gêne le plus, c'est que malgré tous les transferts à la CASA, votre volonté affichée de remettre, un petit peu comme l'Etat le fait d'ailleurs, les effectifs plus en adéquation avec les besoins, je vois que nous avons encore, hors de l'augmentation salariale qui a été imposée par les augmentations de salaires au niveau des coefficients de l'Etat et tout cela, nous avons encore une augmentation de la masse salariale. Nous attendions plutôt une baisse à ce niveau.

En dehors de cela, nous n'avons pas de remarques particulières parce que, je vous le dis, votre budget supplémentaire à la hauteur de ce qu'il est, environ 5 millions, paraît parfaitement justifié au vu de la conjoncture actuelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : Moi aussi je remercie les personnes du service des Finances et je n'ai pas eu droit à une séance particulière comme Monsieur DUJARDIN, j'ai participé à la séance collective de la Commission des Finances sous la présidence de Monsieur SEITHER, c'était très convivial et je voulais le dire.

Effectivement nous avons les informations, ce qui n'empêche que nous sommes quand même là pour débattre de ces questions et cela ne peut pas nous permettre de botter en touche en disant qu'on a eu la réunion avec le service et puis voilà. Non. Je vais quand même parler de cette décision modificative.

C'est une réduction des recettes, vous le dites, moi, je ne pleure pas sur les casinos, franchement... je ne regrette pas la cigarette et le bandit-manchot, comme Monsieur DUJARDIN. Je suis plutôt satisfait que les gens fument et jouent de moins en moins. Tant mieux surtout que ce sont les machines à sous qui ont subi la plus grande perte, donc, je n'ai pas d'état d'âme de ce côté-là.

Sur les droits de mutation, ils sont évalués pour les six premiers mois de l'année à 2,8 M€, nous sommes effectivement dans l'expectative pour le reste et c'est bien normal. On ne sait pas de quoi demain sera fait. On voit bien quand même que si la situation va se redresser comme vous l'avez dit, ce n'est pas avant 2010 ou peut-être même un peu plus tard.

Tout cela avec deux ou trois autres "bricoles", si j'ose dire, c'est quand même 4 millions de moins pour le budget.

Monsieur le Maire : 4,8 millions. 1 + 1 pour les casinos et 2,8 pour les droits de mutation.

Monsieur PIEL : Effectivement, vous aviez anticipé cette perte de recettes en augmentant les impôts et en supprimant les abattements sociaux, vous l'avez voté ici dans ce Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Les abattements d'impôts et non sociaux.

Monsieur PIEL : Les abattements sociaux sur les d'impôts.

Monsieur le Maire : Non, "impôts".

Monsieur PIEL : Oui d'impôts, sociaux... là, on a eu ce débat en commission, je comprends bien. Ce sera à la réception des feuilles d'imposition, effectivement, de la taxe d'habitation ou du foncier bâti, que les familles verront ce que cela représente de plus pour chacune d'entre elles.

Je constate aussi, à la lecture de cette décision modificative, une baisse de la compensation de la taxe professionnelle. Effectivement, avec 20 % de faillites en plus, je pense que c'est peut-être plus important dans la Commune puisque c'est plus important sur la Côte d'Azur que la moyenne nationale, la taxe professionnelle va être en nette diminution.

Mais comme le Président de la République a annoncé sa disparition, je crois qu'il y a là aussi une habitude à prendre et à compenser par les autres taxes puisque c'est de cela qu'il s'agit.

Quelques mots sur les subventions : moi aussi j'ai demandé en commission, Monsieur DUJARDIN n'était pas là pour l'entendre, j'ai posé la question du SDIS.

Je l'avais posée au moment du vote du budget, je crois que là, ça commence à bien faire. Je crois que les représentants de la Commune au Conseil d'administration de ce syndicat doivent demander un état des lieux, d'autant plus quand on voit l'état de la caserne des pompiers d'Antibes.

J'ai l'impression qu'il y a des investissements forts qui sont faits, mais pas à Antibes. Cela devrait interpeler nos collègues élus qui siègent au SDIS, je n'ai pas bien compris qui c'était mais je suis sûr qu'ils vont le faire, d'une part pour poser cette question, d'autre part pour poser la question de la répartition des subventions.

Voilà ce qui m'est revenu par d'autres communes, c'est par exemple le nombre important des véhicules de fonction.

Pas pour les pompiers qui travaillent avec, mais les cadres. Ce sont des questions à poser. J'ai bien compris que l'on réduisait les voitures de fonction au Conseil général, c'est ce que l'on fait aussi à la Région et je suis sûr qu'on le fait à la Ville d'Antibes. Je pense que le SDIS doit faire de la même façon et pour toute une série de dépenses inconsidérées.

Je pense qu'il faut vraiment poser la question.

Sur un autre aspect, les Adjoint délégués ont ce que j'appelle une "cagnotte", ne prenez cela pas mal, c'est une réserve qui permet par exemple en sport, de puiser pour ces subventions de la décision modificative, 105 569,39 €. Effectivement, dans la fiche des subventions figure chaque total de ce qui est en sport, en culture etc.. Ce que j'aurais souhaité c'est que l'on voit combien il restait dans l'enveloppe affectée (la "cagnotte") après la décision modificative.

On ne l'a pas. J'ai posé la question en commission, je ne sais pas si on aura la réponse aujourd'hui. Je dis cela parce que je reviens sur la question qu'a posée tout à l'heure Cécile DUMAS, je rappelle quand même que pour le club d'Echecs, on est sur une subvention de 10 000 euros. Ce n'est pas 100 000, c'est 10 000 euros qui, effectivement, pour le "Top 16" national, font qu'il y a des joueurs qui ne sont pas nés à Antibes et que je sache, au basket aussi, il y a des joueurs qui ne sont pas nés à Antibes. Dans tous les sports il y a des joueurs qui ne sont pas nés à Antibes...

Donc, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes en train d'amener un club à un "dépôt de bilan", ce n'est pas une société, mais en tout cas à la même chose...

Monsieur le Maire : Monsieur PAUGET va vous répondre, et vous allez voir que vous avez tort de mettre en exergue les 60 adhérents du club d'Echecs.

Monsieur PIEL : Peut-être j'ai tort, y compris que la Ville n'est pas intervenue quand ce qui existait au niveau des écoles a été supprimé par l'Inspecteur d'Académie, c'est-à-dire qu'il y avait tout un travail au niveau des échecs qui était fait dans les écoles. Donc, on peut très bien le voir de cette façon, je répète que le gap est de 10 000 euros.

C'est pour cela que je souhaitais connaître ce qu'il restait après les subventions qui sont dans les décisions modificatives, dans cette enveloppe, de la "cagnotte" de Monsieur l'Adjoint délégué aux sports.

Dernier point : nous constatons aussi le nombre toujours important de postes non pourvus, je l'ai dit aussi au moment du compte administratif. Et là je rentre un peu dans les détails puisque au compte administratif on ne m'a pas répondu.

Il manque toujours dans les emplois non pourvus de la Ville :

- 5 agents de police municipale - j'ai cru comprendre qu'il y avait un problème de sécurité - donc il manque 5 agents, qui pourraient être affectés à des postes qui existent, qui sont ouverts ;
- 8 agents dans le secteur médico-social ;
- 11 agents dans le secteur social ;
- et le pire, 49 agents dans le secteur administratif.

Bien sûr, tous ces postes sont des postes de base, de catégorie C, et donc, c'est là que ces postes sont touchés par cette vacance. Effectivement, on peut avoir le raisonnement de Monsieur DUJARDIN, moi j'ai un autre raisonnement. Si ces emplois de la fonction publique sont vacants, et qu'il y a des besoins de police municipale, secteur social et secteur administratif, il est important de les pourvoir.

Voilà ces quelques mots pour vous dire pourquoi votre décision modificative ne nous inspire pas et que nous voterons contre. Et ce n'est pas par rapport au vote du budget primitif que nous votons contre, c'est par rapport aux propositions qui sont là.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Comme mes collègues, effectivement, la réunion avec les services a permis d'avoir toutes les explications sur ce budget supplémentaire. C'est quand même un point intéressant et important et je les remercie.

Je vais commencer par le positif. Contrairement à l'année dernière, il semble que le budget primitif ait été mieux établi, plus sincère, car on constate moins de régularisations dans ce budget supplémentaire. L'année dernière nous avons été choqués par les différences importantes sur un nombre important de postes.

Toutefois, ce budget confirme la baisse des ressources de la Ville liée aux droits de mutation et au produit des jeux des casinos, que nous imaginions mais qui est pire, il confirme aussi l'impact sur les recettes de la suppression des abattements et de l'augmentation des taux de la taxe d'habitation.

Nous maintenons que l'abattement spécial à la base qui bénéficie aux antibois les plus fragiles, sans impacter fortement le budget de la Ville aurait pu être maintenu.

La plus forte hausse porte sur la taxe d'habitation, globalement et en moyenne + 20 %. La taxe sur le foncier bâti étant relativement protégée, on retrouve bien les projets du Président de la République, une France de propriétaire au détriment des locataires.

En ce qui concerne la salle des Trois Moulins, nous avons demandé sans obtenir jusqu'à présent de réponse, les modalités de financement de cette salle. Nous apprenons que les 2 M€ de vente de biens appartenant à la Ville, participeront à ce financement ainsi que de l'emprunt. Quel bien projetez-vous de vendre ? et nous souhaitons disposer d'un suivi exhaustif, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de ces emprunts et des ventes.

Vous avez un discours très positif sur le musée Picasso qui rapporterait à la Ville. Toutefois, monter une exposition et oublier les frais de transport des œuvres, nous semble un peu léger. Nous ne pouvons croire que cet oubli au budget principal ait été volontaire.

Pour nous la culture ne doit pas forcément être bénéficiaire - et je rebondis sur ce que vous disiez tout à l'heure - des expositions temporaires pratiquement aussi chères que l'achat, c'est un choix culturel, un choix de politique culturelle, et ce que j'ai dit en début, pour nous ce n'est pas la statue, ce n'est pas le prix, c'est la politique culturelle de la Ville. J'en profite pour le replacer.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris : vous êtes contre les expositions temporaires de Picasso ?

Madame MURATORE : Non, au contraire. Pour nous la culture ne doit pas forcément être bénéficiaire mais compte tenu de vos déclarations, "Picasso ça rapporte", nous souhaitons disposer d'un résultat analytique de l'activité de ce musée.

En ce qui concerne les emplois, pour la rubrique "rémunération des titulaires", nous étions étonnés de la faible augmentation de ce poste (1,15 %). Voilà que vous prévoyez une rallonge, ce qui nous paraît donc correspondre. Mais on constate des créations de postes mais une augmentation du nombre d'emplois non pourvus. 132 à ce budget supplémentaire, pour 95 au budget principal. Quelle est votre politique de recrutement par rapport aux besoins ? Les postes sont créés, ils ne sont pas pourvus.

En ce qui concerne l'endettement de la Ville : nous demandons à être destinataires d'un état trimestriel de suivi des différents emprunts faisant apparaître les dates de souscription des emprunts, leurs taux et les annuités. Merci.

Monsieur le Maire : Je laisserai Eric PAUGET répondre puisque visiblement le groupe Communiste a décidé de se mettre en échec.

Monsieur PIEL : La Gauche et l'Ecologie...

Monsieur le Maire : Je crois qu'aux Européennes, ils ont bien distingué la gauche Communiste de l'Ecologie, il me semble. Si vous voulez absolument vous appeler comme cela aucun problème.

Monsieur PIEL : ... groupe UMP ? (*inaudible*)

Monsieur le Maire : Non parce que nous ne sommes pas tous UMP dans cette majorité et qu'il y a du nouveau centre, des non inscrits et même d'autres horizons politiques.

Pour autant, comme j'avais crû comprendre que vous étiez tous les trois inscrits au parti communiste je pensais que cela ne vous choquait pas que je dise que vous étiez communistes. Mais si cela vous choque, nous revenons sur la Gauche et l'Ecologie, il faut bien se verdier un peu en cette période, dans ce contexte-là.

Je rappelle simplement que vous avez mis en cause deux fois le non engagement de la Ville vis-à-vis du club d'échecs et je vais donner la parole à Eric PAUGET. Nous avons beaucoup soutenu ce club et il vous montrera que nous ne pouvons pas non plus avoir des différences d'attitudes, d'un club à un autre. Notre volonté c'est qu'effectivement ce soit équitable.

Sur le plan du personnel, j'ai bien entendu, il y en a trop ou pas assez. J'ai bien vu d'ailleurs que vous constatiez tous qu'il y a 57 postes supplémentaires qui sont dans le budget mais qu'en réalité vous pouvez en avoir entre 80 et 100 non pourvus. C'est la raison pour laquelle comme je m'y étais engagé avant, lors d'un prochain Conseil municipal, nous vous présenterons une demande d'audit sur le personnel.

Je ne souhaite pas refonder complètement de l'organisation de la Ville, on a eu sur ce point, deux fois, des réunions, des organisations, je ne vais pas remettre en question l'organisation. Par contre, il y a des ratios qui sont avec d'autres villes de même type (ne comparons pas Maubeuge avec Antibes...) on va simplement essayer de regarder quels sont nos ratios dans différents domaines et regarder si effectivement, dans ces ratios, nous avons plutôt intérêt à réorganiser à l'intérieur des secteurs, une activité plus optimale. Je me voyais mal ne pas augmenter le personnel du musée qui avait diminué pendant les deux années au cours de laquelle il était fermé.

Je me voyais mal comment ne pas attribuer du personnel supplémentaire dans les crèches qui s'ouvrent. Il y a des réalités qui bougent, et je voudrais que nous soyons capables de nous adapter à ces réalités. Je ne me place ni dans la rigueur extrême de ne pas remplacer les départs à la retraite, ni dans l'excès inverse qui consiste à dire, à partir du moment où un poste est ouvert il doit être occupé.

Je pense que cet audit est nécessaire, on a fait, au début du mandat un audit financier, fait par le Trésor public, il a montré ce que vous savez, il a dit que les taxes étaient trop basses par rapport au niveau de la Ville, comparé aux strates nationales, départementales et régionales. Il conseillait afin d'avoir une bonne gestion financière, d'augmenter la marge de manœuvre sur les impôts.

Donc, nous sommes non pas à 20 % d'augmentation comme le dit Mme MURATORE, mais à 14,95. Ne confondez pas l'augmentation des recettes avec l'augmentation de la taxe et le poids que cela pèse. Cela dépend aussi des assiettes et du nombre de contribuables qui paient. Soyons prudents sur ce que nous avançons en terme de chiffres.

Sur ce budget supplémentaire, voilà pour le personnel.

Sur la diminution des recettes des casinos, en prévision 2008 c'était 7 M€ et on a effectué 5,8. En prévision 2009 on a mis 6 c'est-à-dire 1 million de moins et on a fait 5. C'est-à-dire que nous avons fait 2 millions de moins par rapport au chiffre de 2008.

Sur les droits de mutation, en 2008 il était prévu 9,1 et nous avons fait 9,5 il n'y avait pas de crise. Ensuite nous avons prévu 1 million de moins dans le BP 2009 et nous avons réalisé 2,8 M€ de moins, soit 5,3 M€ ce qui fait un total de 4,8 M€ de moins, qui avait été anticipé à hauteur de 2 millions.

Voilà globalement pourquoi on continue notre investissement, et pourquoi aussi il faudra faire cet audit, non pas pour dire absolument que l'on va diminuer ou augmenter le personnel mais pour que les bonnes personnes soient au bon endroit, avec des moyens adéquats pour être efficaces.

Effectivement, cela doit nous interpeler dans un période de crise de voir qu'une partie de nos recettes diminue, vous l'avez noté : 9 ou 10 millions pour la Ville d'Antibes ce n'est pas la masse de son budget qui est 17 fois plus mais c'est quand même un élément qui impacte au moment où on prend les décisions.

Je reviens sur le fait que ce sont des abattements globaux et spéciaux qui ont été enlevés, et pas des abattements sociaux. On a eu le temps de s'en expliquer et donc, effectivement il y a des hausses qui apparaissent sur les feuilles d'impôts mais qui sont sur une taxe d'habitation à 14,95 et qui reste la plus basse du département pour les villes de même strate, au-dessous de la moyenne nationale.

On peut expliquer cela comme on veut, c'est un fait. Vous pouvez comparer Antibes à Maubeuge ou Bourgen-Bresse ou à Quimper, c'est immanquable on est toujours au-dessous de la moyenne nationale, à plus forte raison au-dessous de la moyenne régionale et départementale.

Je passe la parole à Eric PAUGET pour qu'il dise de manière dépassionnée que nous n'avons rien contre le club d'échecs, que nous l'avons largement soutenu et que nous n'avons pas augmenté sa subvention cette année, comme nous l'avons fait pour tous les clubs de la Ville d'Antibes et qu'il a engendré une polémique que je ne comprends pas et je voudrais que nous ayons cette explication tranquille.

Monsieur PAUGET : Monsieur le Maire, un mot sur le club d'échecs car je ne voudrais pas qu'on laisse dire que c'est un club qu'on n'aide pas ou que l'on n'a pas aidé.

Si on reprend l'historique des quelques dernières années, il faut savoir que le club d'échecs, "la Tour Sarrazine" est passé de zéro subvention en fonctionnement à 20 000 euros, avec une progression constante au cours des dernières années. A l'époque, il y a sept ou huit ans, ils avaient eu une aide parce qu'ils intervenaient dans les écoles, pour compenser les frais.

L'Inspection Académique a décidé de supprimer ces interventions, il y a quatre ou cinq ans. Alors que le club était en plein développement, nous avons quand même décidé de continuer à les aider en subvention, pour assurer le fonctionnement du club, comme on le fait avec tous les clubs.

Puis le club s'est lancé au cours des trois dernières années, dans une volonté d'aller dans le "Top 16" c'est-à-dire le très haut niveau. Il faut savoir que le "Top 16" c'est l'achat de joueurs qui vont faire une compétition qui n'a même pas lieu à Antibes, qui se passe sur un week-end. Ce sont des joueurs qui sont licenciés uniquement sur l'espace d'un week-end. Il y a une bourse des joueurs au niveau européen, ils payent les joueurs, ils leur payent le déplacement, l'hébergement.

Le club a pu faire cela car il avait des sponsors privés qui l'ont aidé à participer à ce "Top 16", donc nous, cela ne nous gênait pas. La réalité depuis l'année dernière, c'est que ces sponsors privés ne sont plus là.

Aujourd'hui le club souhaiterait que la Ville compense ce partenariat privé, et là, nous avons dit non. Nous avons passé le club en commission de contrôle des organismes subventionnés, au cours de l'hiver, et de l'aveu même des dirigeants et du président, l'opposition siégeait d'ailleurs à cette commission de contrôle, le budget réel de fonctionnement du club d'échecs est d'environ 33 000 euros par an, pour faire fonctionner les jeunes, l'activité échecs au sein de la Ville.

Dans ces 33 000 euros par an, la Ville apporte une subvention de 20 000 euros, ce qui fait du club d'échecs un des clubs les plus subventionnés par rapport au nombre de licenciés, c'est-à-dire une soixantaine.

En plus, on apporte la mise à disposition gratuite de locaux boulevard Albert 1^{er} qui leur permet un développement incomparable par rapport aux autres clubs, ils sont en plein cœur de ville.

Monsieur le Maire : Locaux que nous louons.

Monsieur PAUGET : Dans tout, il faut savoir garder une certaine proportion. Que le club n'ait plus ses sponsors privés, et ait quand même décidé d'aller dans le "Top 16", c'est son choix, mais la Ville ne peut pas venir compenser un partenariat privé. Nous continuons à aider le club, le fonctionnement des échecs et les jeunes, environ 60 à 70 licenciés. Nous versons 20 000 euros de subvention, je le répète, ce qui en fait un des clubs les plus subventionnés de la Ville, on leur met à disposition un local, ils ont les moyens de fonctionner, on a les moyens de proposer l'activité échecs sur la Ville d'Antibes.

Monsieur le Maire : Heureusement que tous les clubs de la Ville d'Antibes qui n'ont pas vu l'augmentation de leur subvention cette année, n'ont pas engendré la même polémique.

Pour moi, l'affaire est claire, elle vient d'être exposée par Eric PAUGET, donc, que l'on intervienne par le Président de la Fédération, par le biais de Nice Matin, ou par le biais de l'opposition, notre position ne changera pas.

Il y a des clubs qui perdent leurs sponsors privés, nous n'avons pas l'intention quel que soit le club, d'aller compenser dans cette période de crise. Nous devons être rigoureux sur le plan du fonctionnement.

Nous avons entendu les arguments des uns et des autres, et nous passons au vote.

Qui est contre ? 9. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Ce vote est acquis chapitre par chapitre, si l'opposition le veut bien.

Monsieur SEITHER : lecture des chapitres.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

13	Subventions d'investissement	492 839,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
16	Emprunt et dettes assimilées	2 008 260,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 000 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	1 871 373,87	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
27	Autres immobilisations financières	- 500 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
040	Opérations d'ordre entre sections	310 000,98	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	2 415 716,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

DEPENSES

001	Résultat reporté	104 013,45	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
20	Immobilisations incorporelles	178 720,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
21	Immobilisations corporelles	- 669 246,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
23	Immobilisations en cours	3 368 365,98	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

16	Emprunt et dettes assimilées	408 260,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	2 415 716,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

002	Résultat reporté	8 435 609,01	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	230 628,74	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
73	Impôts et taxes	- 4 085 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
74	Dotations et participations	359 267,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
77	Produits exceptionnels	130 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
013	Atténuation de charges	70 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

DEPENSES

011	Charges à caractère général	2 263 209,77	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
012	Charges de personnel	800 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
65	Charges de gestion courante	490 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
67	Charges exceptionnelles	777 294,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
022	Dépenses imprévues	500 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
042	Opérations d'ordre entre sections	310 000,98	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE n°1

Monsieur SEITHER : Le budget supplémentaire qui vous est proposé aujourd'hui consiste dans l'affectation de l'excédent constaté au compte administratif (2,5 M€) et des recettes nouvelles constatées au cours de l'exercice 2009 pour 400 000 € de FCTVA supplémentaires dans le cadre du plan de relance desquels on déduit 300 000 € de recettes d'ordre.

Je vous propose de consacrer 600 000 € à des dépenses de fonctionnement et 2 M€ à des dépenses d'équipement. Ces dépenses de fonctionnement concernent principalement l'entretien du matériel, les fluides et les produits de traitement.

Il est prévu également un montant de 218 000 € pour l'annulation de titres dans le cadre d'un contentieux. Les crédits qui sont affectés à l'investissement permettront de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et notamment l'installation de groupes électrogènes dans les stations afin de pallier toute coupure d'eau.

Ce budget supplémentaire intègre également le service public d'assainissement autonome créé en 2006 pour un montant de 24 000 € nécessaires à l'acquisition de matériel informatique pour 7 000 € et au fonctionnement courant du service pour 17 000 €.

La recette correspondante provient de l'excédent dégagé sur l'exercice 2008 et je vous propose de passer au vote par chapitre de ce budget supplémentaire si vous ne souhaitez pas intervenir.

Monsieur le Maire : Mme MURATORE, vous voulez intervenir ou c'était une intervention globale ? C'était global.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Sur les chapitres, même type de vote ? oui.

Monsieur SEITHER : *lecture des chapitres.*

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
21	Immobilisations corporelles	107 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
23	Immobilisations en cours	1 915 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
001	Déficit antérieur reporté	1 365 002,02	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
041	Opérations patrimoniales	346 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

RECETTES

10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
1068	Réserves	457 791,26	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
27	Autres immobilisations financières	-300 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
021	Virement de la section d'exploitation	1 982 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
041	Opérations patrimoniales	346 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

011	Charges à caractère général	345 560,75	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 952,15	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
67	Charges exceptionnelles	218 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
023	Virement à la section d'investissement	1 982 000,00	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	2 575 512,90	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
-----	----------------------------	--------------	--

05-3 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE n°1

Monsieur SEITHER : Ce budget supplémentaire consiste en l'affectation du résultat constaté au compte administratif soit 22 316,80 €. Ces crédits sont intégralement au chapitre 011 "charges à caractère général" pour le remboursement des frais relatifs au fonctionnement, à l'assurance et à l'entretien des véhicules.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? 5. Abstentions ? 4.

Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Monsieur SEITHER : lecture des chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	22 316,80	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
-----	----------------------------	-----------	--

DEPENSES

011	Charges à caractère général	22 316,80	Adopté à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
-----	-----------------------------	-----------	--

05-4 - ASSURANCE - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

Monsieur SEITHER : Nous vous demandons d'approuver le recouvrement de la somme de 9 126.32 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME MURATORI

10-1 - PARC AUTO - VEHICULES ET MATERIELS REFORMES- CESSION

Madame MURATORI : Il s'agit de réformer 49 véhicules pour des raisons de sécurité, ou dont la réparation est trop chère. Ces 49 véhicules font l'objet d'un lot. Le montant de l'aliénation étant de 4 600 euros il est obligatoire de passer une délibération. Les acheteurs pourront faire une proposition pour plusieurs lots, par lots séparés, et il est précisé que l'évacuation et les contrôles techniques seront à la charge de l'acheteur et qu'il prenne les matériels en l'état.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'aliénation des véhicules et matériel désigné et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Monsieur le Maire : Je sais que depuis un moment, il y a un effort de rationalisation qui est antérieur à la crise, et à la réflexion, qui est inhérent au développement durable sur la diminution du nombre de véhicules sur la Ville d'Antibes, je souhaiterais qu'il y ait une vision prospective menée à la fois dans le cadre de l'économie et de l'économie d'énergie, et en même temps, je rappelle que nous avons acquis sur les deux dernières années, 80 % de véhicules propres sur l'ensemble de notre parc auto.

Avec ces éléments supplémentaires, nous passons au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR AMAR

16-1 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – EXERCICE 2008

Monsieur AMAR : La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a institué la Commission consultative compétente en matière des services publics locaux exploitant en régie ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Depuis, le législateur a renforcé les compétences de cette commission dans le but de permettre aux habitants de mieux exercer le droit à l'information sur les affaires locales, notamment en ce qui concerne la gestion des services publics.

La loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, la « Commission Consultative » devient « Commission Consultative des Services Publics Locaux » (ou CCSPL). La dite loi renforce la cohérence de ce dispositif en rendant obligatoire la création de la CCSPL, et en précisant sa composition, la procédure de désignation de ses membres, son domaine d'intervention et ses compétences

La loi du 30 décembre 2006, à travers son article 58 II, a permis d'accroître le rôle de cette commission en complétant l'article L. 1413-1 du CGCT disposant que "le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Ce rapport, pour l'exercice 2008, est déposé sur le bureau de l'assemblée délibérante.

Il vous est demandé de prendre acte du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de vote.
Le Conseil municipal prend acte du rapport.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - FORT CARRE - EXPOSITION « MILLE SABORDS » - AFFICHE – ACHAT, VENTE ET ECHANGE - FIXATION DES MODALITES

Monsieur DAHAN : Cette exposition a lieu au Fort Carré, jusqu'au 13 septembre 2009. Une affiche a été réalisée, expliquant bien la liaison de l'architecture et la marine. Cette affiche est réalisée en 200 exemplaires pour un coût d'achat de 1 924 € et représentant une recette provisionnelle de 810 €.

Il vous est demandé d'approuver ces conditions d'achat et de vente, dans le cadre de cette exposition.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR BAYLE

31-1 - SOLUTION PROGICIELLE DE GESTION ELECTRONIQUE DU COURRIER – AUGMENTATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE MAINTENANCE SUITE A L'ACQUISITION DE NOUVELLES LICENCES – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur BAYLE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commune d'Antibes utilise le logiciel POST OFFICE pour la gestion électronique du courrier soit 200 licences depuis les années 90. Actuellement, la Commune souhaite poursuivre ce marché, déjà engagée précédemment avec la société Convergence Application, effectué sous la forme d'un marché adapté (n°06MA0124), pour un montant forfaitaire annuel de 7 625 € pendant cinq ans soit 38 125 €.

Dans le cadre de l'extension de la gestion du courrier et de celle de la dématérialisation, il est apparu nécessaire d'acquérir 300 licences supplémentaires pour un coût de 25 200 € toujours avec la même société qui dispose de l'exclusivité des droits de distribution.

Il convient donc aujourd'hui d'effectuer un avenant portant le n°1 pour prendre en compte cette modification.

En rajoutant cet avenant au marché précédent, les montants passeraient ainsi de 38 125 à 45 265 € soit une augmentation d'environ 18 %.

Le marché initial de maintenance étant antérieur à la délibération du 27 mars 2009, donnant délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer les marchés et leurs avenants sans limitation de montant, les dispositions de l'article L. 2122-22 antérieures sont applicables, à savoir qu'une augmentation supérieure à 5 % nécessite effectivement la signature de Monsieur le Maire.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à ce marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire : Intervention de M. DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, bien que les coûts des logiciels et progiciels de la société Convergence Applications en général sont assez chers, il est clair que cette société est quand même un leader dans le domaine de ce genre de logiciels et progiciels.

Entre autre, le logiciel POST OFFICE qui équipe de nombreuses entreprises et non des moindres et des collectivités locales, représente certainement à ce jour la réponse la mieux adaptée à la gestion, au partage, à la transmission et la sauvegarde du courrier.

Les avantages organisationnels et environnementaux de cette solution ne sont plus à démontrer et l'ajout de 300 licences supplémentaires pour la Ville d'Antibes représente une évolution positive pour notre collectivité.

De plus cette nouvelle dépense sera, nous l'espérons, partiellement compensée par l'économie de papier, de photocopies et de photocopieurs, devenus plus ou moins obsolètes compte tenu de cette nouvelle technologie.

C'est avec plaisir que nous voterons cette délibération, en espérant effectivement que cela évitera d'avoir recours en même temps à la technologie ancienne, que l'on passe au tout électronique est un avantage pour la Ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DUJARDIN. On me souffle : 20 % d'économie de papier. Ce n'est pas négligeable et on continue dans la même voie.

Monsieur DUJARDIN :... et des photocopieurs, j'espère.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Qui est contre ? s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de M. BIGNONNEAU. La procuration de Mme DUMONT s'annule

Départ de Mme BOUFFIER - procuration à M. GONZALEZ. La procuration de M. GILLI s'annule

Présents : 33 / procurations : 9 / absents : 7

MADAME CURTET

33-1 - ENVIRONNEMENT - ECONOMIES D'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT D'UN PLAN DE 35 ACTIONS JUSQU'EN 2012 – CONVENTION AGIR POUR L'ENERGIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur TREMBLAY : Bonjour, je vais vous présenter le bilan annuel (en trois parties) des économies d'énergie du service Maîtrise de l'énergie de la Direction Logistique. Suivra ensuite le bilan du plan d'actions en cours de réalisation depuis 2002, puis je vous proposerai pour terminer un nouveau plan d'actions d'économie d'énergie de développement durable jusqu'en 2012.

Le bilan global réalisé en 2008 par le service Maîtrise de l'énergie est de 78 500 € et 28 000 m³ d'eau économisés et au niveau environnemental c'est 147 tonnes de CO² non rejetées.

Le patrimoine concerné par ces actions c'est plus de 1 000 bâtiments et équipements, environ 600 véhicules et engins pour un budget énergie annuel d'environ 3,3 M€.

A présent, je vais vous détailler les principales actions réalisées par le service en 2008.

Au niveau technique d'abord, deux actions ont été réalisées dans le quartier de la Fontonne.

Au stade Fontonne 3 : où des aérothermes fonctionnant au gaz ont été posés, en remplacement d'anciens chauffages électriques non pilotés. A l'école de la Fontonne ensuite, avec la suppression d'une chaudière fioul et le raccordement de l'ensemble du chauffage du groupe scolaire sur une seule chaufferie gaz performante.

Puis le remplacement des chauffages des vestiaires du stade de Super Antibes : il s'agissait de remplacer d'anciens chauffages électriques non pilotés, par du chauffage gaz performant.

L'isolation de la toiture a également été réalisée.

A noter également en 2008, la finalisation d'un cahier des charges énergétiques et environnemental créé par le service Maîtrise de l'énergie. Il a été mis en œuvre par les services de la Direction Architecture et Bâtiments pour le projet de construction de la salle omnisports des Trois Moulins qui aura les performances d'un bâtiment basse consommation, soit 50 % de consommation de moins qu'un bâtiment de référence construit actuellement.

Plusieurs actions concernant la flotte automobile de la Ville ont été réalisées : il s'agit de l'acquisition de 12 véhicules propres fonctionnant au gaz naturel soit 80 % des acquisitions de véhicules légers, avec la mise en place d'une signalétique particulière afin d'identifier ces véhicules.

La deuxième action concerne la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une station service de distribution de gaz pour les véhicules. Cette station est opérationnelle depuis début juin 2009 aux Ateliers municipaux de la ZI des Trois Moulins.

Enfin, la rénovation complète de la station de distribution de carburant des Ateliers municipaux qui permet à présent d'identifier les agents qui font le plein grâce à un code chauffeur personnalisé.

En matière d'éco-responsabilité de la Collectivité, le service Maîtrise de l'énergie optimise 900 contrats de fourniture de fluide chaque année et contrôle près de 1 400 compteurs par des relèves régulières. Ces relèves se font automatiquement à distance pour les plus gros compteurs.

En 2008 le service s'est fortement impliqué dans le cadre de la semaine nationale de développement durable dont le thème était l'énergie et l'habitat. Les agents ont tenu un stand afin de présenter les actions de la Ville et répondre aux questions des antibois.

Ils ont aussi organisé un colloque à la médiathèque d'Antibes avec la présence de 80 personnes. Ensuite une sensibilisation des hôtesses du CCAS a été effectuée afin qu'elles puissent apporter les premiers conseils en matière d'économie d'énergie aux antibois en situation de précarité énergétique.

Enfin, les bonnes pratiques de la Ville d'Antibes en matière d'économie d'énergie ont continué à être diffusées à l'extérieur de la Commune. Le CNFPT a demandé au service Maîtrise de l'énergie de créer et animer une formation d'économe de flux en novembre 2008. Formation à laquelle ont participé une vingtaine de collectivités de toute la région PACA.

Trois présentations ont été effectuées en 2008. Une première à PARIS concernant le financement des énergies alternatives, une deuxième lors de la Conférence nationale du Syndicat des Directeurs généraux des collectivités territoriales à BEZIERS, et enfin une présentation à plusieurs élus et responsables techniques de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence qui souhaitaient mettre en place une démarche de gestion de l'énergie similaire à celle de la Ville d'Antibes.

Je vais vous présenter en deuxième partie, le bilan global des actions d'économies réalisées par le service Maîtrise de l'énergie depuis 2002.

Je vais passer rapidement sur les premières actions puisque vous avez chaque année un bilan qui vous est présenté en Conseil municipal. Vous avez le détail de chaque action en terme de coût, de subvention obtenue, d'économie financière réalisée et de rejet de CO² évité.

Une gestion technique centralisée des chaufferies est installée sur une vingtaine de sites. 40 m² de panneaux solaires thermiques ont été installés et 9 chaufferies vétustes au fioul, ont été remplacées par des chaudières gaz à haut rendement.

Ensuite, des équipements limitant les fuites d'eau et économisant l'électricité ont été installés sur les bâtiments.

Un conseil d'orientation énergétique sur les 70 bâtiments les plus consommateurs d'énergie a été réalisé ainsi qu'un cahier des charges, énergétique et environnemental, pour les constructions neuves et les réhabilitations.

Les actions suivantes concernent la renégociation des contrats et le suivi des compteurs et enfin la réalisation de cessions d'information et de sensibilisation des agents municipaux et des antibois dont les retours sont difficiles à quantifier en terme d'économies.

Les résultats depuis 2002 sur la facture énergétique de la Ville d'Antibes, c'est une dépense réelle qui est maîtrisée depuis 6 ans, et qui représente en 2008 un écart total de plus de 700 000 € annuels par rapport à la situation de départ de 2002, compte tenu de l'évolution du prix des énergies et si aucune action n'avait été menée.

Globalement, les économies totales cumulées depuis 2002 représentent 6 350 000 euros, près de 190 000 euros de subventions ont été obtenus par la Ville d'Antibes.

Le bilan environnemental : 7 400 tonnes de CO² non rejetés depuis 2002 et 738 000 m³ d'eau économisés. C'est l'équivalent d'environ un an et demi de consommation des bâtiments municipaux. 40 % du patrimoine bâti a été impacté par les actions du service Maîtrise de l'énergie.

Les principaux objectifs de ce plan d'actions initial ayant été atteints en 2009 et trois ans avant l'échéance, il vous est proposé aujourd'hui de lancer un nouveau plan d'action économie d'énergie et de développement durable jusqu'en 2012.

Ce nouveau plan d'actions ambitieux s'articule autour de trois actes qui s'insèrent parfaitement dans le Grenelle de l'Environnement.

Il s'agit de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et de l'engagement de la Ville d'Antibes dans l'éco-responsabilité.

Le premier domaine de la lutte contre le changement climatique est un volet d'évaluation et de communication des consommations énergétiques à l'échelle du territoire.

Ce bilan sera largement diffusé à l'ensemble des antibois par secteurs d'activités, avec l'appui de la CCI, de la Chambre des métiers, de la CAPEB, des associations, des conseils des quartiers et le futur "Point Info Energie" d'Antibes par exemple.

Le deuxième thème concerne le développement des modes alternatifs de transport propre et l'acquisition de véhicules propres fonctionnant au gaz naturel pour la flotte municipale.

Enfin, la mise en place de l'action "Marchons vers l'école" sera étudiée pour toutes les écoles d'Antibes Juan-les-Pins en partenariat avec la Direction Education et la CASA.

Le domaine suivant concerne la construction et la réhabilitation des bâtiments. Il s'agit d'atteindre des objectifs performants dans le domaine environnemental comme dans le cadre de la future salle omnisports des Trois Moulins.

L'action 8 notamment concerne la réalisation d'un bâtiment "zéro énergie" d'ici fin 2012. Cette action permettra à la Ville d'Antibes d'être prête à se conformer aux exigences du Grenelle de l'environnement puisque la réglementation rendra obligatoire pour tous les permis de construire à compter de 2020, la construction de bâtiment à énergie positive.

Un partenariat a, par ailleurs, été prévu avec le lycée Léonard de Vinci, avec l'accueil au sein du service Maîtrise de l'énergie, d'un apprenti de la licence professionnelle "bâtiment à hautes performances énergétiques" qui sera lancé lors de la prochaine année scolaire 2009-2010.

Enfin, des documents seront distribués lors des retraits de permis de construire afin de sensibiliser à la construction bioclimatique et aux énergies renouvelables. Il s'agira par exemple, d'orienter les usagers vers les organismes spécialisés pour obtenir des conseils d'installation de panneaux solaires et obtenir des subventions.

L'axe deux du plan d'actions, au travers de la préservation de la biodiversité des ressources naturelles, propose de développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire de la commune. L'action 13 en particulier concerne une étude de faisabilité qui a déjà été réalisée en 2009 et qui a permis de recenser un potentiel d'installation de 10 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures municipales et les parkings de la commune. L'objectif final est la pose de 5 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques d'ici 2012, par le biais de financements privés.

Le deuxième thème de cet axe concerne les économies des ressources naturelles par le biais de la suppression des dernières chaudières fioul et la poursuite d'installation d'appareils permettant d'économiser l'eau. Il s'agit également de mettre en place des procédures de tri de papier et de recyclage des cartouches d'encre au sein des services municipaux.

L'objectif est de diminuer de 50 % la consommation de papier des services municipaux d'ici 2012. Les déplacements des agents municipaux seront également optimisés par notamment la mise en place d'une charte d'utilisation des véhicules, qui permettra d'aboutir à une meilleure mutualisation des moyens avec, par exemple, la création de pool de véhicules et la mise en place d'un plan de déplacements de l'Administration.

Le dernier axe concerne l'engagement de la Ville d'Antibes dans l'éco-responsabilité, par l'organisation et la sensibilisation des acteurs de l'énergie sur le territoire. Des projets concrets d'actions en matière d'économie d'énergie et de développement durable vous seront proposés et expliqués pour chacune de vos délégations.

Par ailleurs, un partenariat avec la CASA sera réalisé dans le but d'une part, de faire bénéficier du savoir-faire du service Maîtrise de l'énergie de la Ville d'Antibes à l'ensemble des communes de la CASA, et d'autre part d'accueillir une permanence du "point info énergie" de la CASA sur le territoire d'Antibes pour sensibiliser les antibois aux économies d'énergie et au développement durable.

L'action 26 concerne la réalisation d'une étude d'opportunité dans le but de créer un véritable service public de l'énergie à Antibes. Il s'agit d'optimiser la diffusion des informations aux administrés, en matière d'économie d'énergie et de développement durable, par la fourniture de conseils, d'aides au montage de dossiers de subvention, une expertise technique par exemple et de diffuser l'ensemble des bonnes pratiques de la Ville applicables au quotidien par les antibois.

Afin d'accompagner les antibois vers l'éco-responsabilité, plusieurs actions de sensibilisation seront posées, dont notamment une action pédagogique dans toutes les classes de cycle 3 (CM1, CM2) des écoles d'Antibes, ainsi qu'un partenariat avec le CCAS de la Ville afin d'orienter et conseiller les personnes en situation de précarité énergétique.

Enfin, pour montrer les actions de la Ville d'Antibes en matière d'économie d'énergie et développement durable, un affichage des consommations énergétiques des bâtiments sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

Pour terminer, la Ville d'Antibes réalise une politique d'achat responsable, par l'insertion de critères environnementaux dans les marchés publics et notamment lors des achats des véhicules à essence qui seront peu émetteurs de CO² et qui seront tous éligibles au bonus écologique.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cet exposé.

Madame CURTET : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de 35 actions d'économies d'énergie jusqu'en 2012, d'inscrire les crédits d'investissements annuels nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec la Région PACA et l'ADEME « Ville lauréate Agir pour l'Énergie » ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander les subventions auprès des différents partenaires de la Ville d'Antibes Juan les Pins.

Monsieur le Maire : J'ai une intervention de Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire vous avez parfaitement raison lorsque vous nous dites que tous les plans d'actions engagés au niveau des Etats doivent être relayés par des actions locales et nous apprécions très sincèrement votre engagement dans ce domaine.

La conscience écologique progresse partout, les dernières élections européennes l'ont largement démontré, même si la diffusion trois jours avant le jour du scrutin du film « HOME » a probablement amplifié le phénomène, la tendance est aujourd'hui irréversible, personne ne s'en plaindra.

Avant d'en venir à vos nouvelles propositions, nous tenons à souligner notre appréciation sur votre bilan global en matière d'économies d'énergie réalisées ces dernières années et votre volonté de poursuivre vos actions dans ce domaine.

Concernant les nouvelles propositions, nous sommes très globalement d'accord sur l'ensemble, certaines, naturellement, étant plus importantes que d'autres. De plus l'objectif 2012 nous semble parfaitement adapté à une action concrète et facilement mesurable.

En parlant de mesures nous pensons qu'un petit bilan annuel sur les réalisations effectuées même si ce bilan est informel, serait une bonne chose. Nous avons juste quelques petites remarques, quelques questions.

Entre autres, l'acquisition de voitures, véhicules propres, c'est quelque chose que vous avez déjà commencé et que naturellement je pense que votre volonté est de poursuivre, et que nous n'avons pas besoin de tenir des quotas - je suppose - en disant qu'on nous oblige à en prendre 20 %, on en prend 20 % mais si on peut en prendre 100 %, à vous de fixer le curseur mais je crois qu'il faut en prendre un maximum.

Ensuite, vous nous parlez de construction d'un bâtiment à "zéro énergie". J'ai entendu parler de ces bâtiments, c'est quelque chose effectivement qui commence à se faire dans ce domaine, depuis de nombreuses années nous vous avons sollicité pour construire un centre administratif et depuis des années déjà, on parlait à cette époque-là, non pas d'énergie zéro, mais d'immeuble intelligent dans lesquels la maîtrise énergétique était gérée par ordinateur.

Je suppose que c'est un projet qui demande naturellement des investissements assez énormes et si nous pouvions regrouper ces services qui sont actuellement disséminés dans la ville et dans des bâtiments qui sont certainement très difficiles à mettre aux normes, le fait de les mettre aux normes va coûter pas mal d'argent.

Je ne sais pas si cette réflexion de construire un jour ce fameux centre administratif, pourrait être ce bâtiment "zéro énergie", je crois que ce serait un « plus » important pour notre cité.

Sinon, le développement des énergies renouvelables, mettre en place des panneaux solaires c'est effectivement quelque chose d'extrêmement important, cela se fait dans beaucoup de pays d'une manière beaucoup plus généralisée en France.

Je veux dire qu'en France et à Antibes en particulier on a quand même quelques problèmes entre autres avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui même dans les endroits hors sites vraiment protégés, a mis pas mal de bâtons dans les roues à des personnes qui avaient sollicité des permis de construire et qui voulaient mettre justement des panneaux solaires sur des toits plats, donc pas visibles de la route. L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas toujours été très coopératif dans ce domaine.

Je pense qu'une bonne entente entre les volontés écologiques d'un maire et les idées architecturales d'un Architecte des Bâtiments de France serait peut-être une bonne chose, de façon à ce que l'on puisse appliquer plus largement ce genre d'installation quand les personnes qui construisent le demandent elles-mêmes et ne pas leur mettre des bâtons dans les roues pour les empêcher de procéder à ces installations.

Ensuite, dans les actions pour organiser et sensibiliser les acteurs à l'énergie sur le territoire, je pense qu'il y a pas mal de choses à faire, comme de créer un groupe de pilotage d'élus et d'experts techniciens et administratifs, alors quand j'ai vu l'urne ici, je me suis dit, tiens pourquoi pas le faire aujourd'hui ? mais ce n'est pas à l'ordre du jour... effectivement ce sera une bonne chose à cette époque-là, le jour où il y aura une élection, si ce groupe est ouvert à l'opposition nous en ferons volontiers partie.

Globalement, nous sommes totalement en accord avec vos propositions, que vous avez déjà fait pas mal dans le domaine de l'environnement et particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, et que nous vous encourageons à continuer avec ces nouvelles propositions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dujardin. La parole est à Monsieur PIEL, du groupe La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur PIEL : Nous n'avons pas apprécié de la même façon le film qu'a évoqué Monsieur DUJARDIN mais nous n'allons pas faire le débat aujourd'hui.

Ce rapport permet d'apprécier le bilan tout en se projetant pour trois nouvelles années, à travers les 35 actions programmées, ainsi que le travail commun entre la Commune, l'ADEME et le Conseil Régional, qui va se poursuivre. Connaissant les portées des actions qui entrent dans le cadre du plan Agir du Conseil Régional, nous ne pouvons que nous féliciter de ce travail commun. Nous sommes persuadés que l'exemple que nous donnons doit être suivi y compris sur la Commune par les grandes opérations immobilières du territoire. La réduction du volume du CO² rejeté dans l'atmosphère doit être partie intégrante par exemple, c'est une proposition que l'on fait, pour chaque permis de construire.

Nous souhaitons que des opérations emblématiques comme le futur palais des congrès, la reconstruction du Provençal, mais aussi des opérations de rénovation de logements HLM prennent comme modèle « Agir pour l'Energie ».

Aujourd'hui dans le plan Agir du Conseil Régional, il y a aussi la mise aux normes de mille logements HLM pour ce département, et moi, j'aurais souhaité qu'il y ait des représentants des bailleurs sociaux qui soient sur le territoire de la Ville d'Antibes à la réunion qui a été organisée à l'antenne du Conseil Régional il y a maintenant trois jours. Je le regrette mais le service du Conseil Régional est à la disposition de ces bailleurs sociaux pour que la rénovation des logements HLM se fasse aussi dans le cadre des économies d'énergie et de l'énergie propre.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY, groupe PS et les Verts.

Monsieur AUBRY : Notre groupe est tout à fait favorable à ces objectifs. Evidemment on vous dira qu'on aimerait encore plus.

Ce que nous remarquons c'est qu'en fait, les objectifs qui avaient été préalablement décidés, ont été atteints trois ans en avant. Cela peut vouloir dire qu'en fait ces objectifs étaient un peu timides - c'est ce que nous pensons - et que nous pouvons aller plus loin. Et pour aller plus loin, il faut déjà commencer à avancer et là, on avance. Sur les 35 actions, pour nous, il n'y a aucune petite action. Pour les bâtiments à zéro énergie, peut-être qu'un c'est peu, on pourrait aller plus loin. Je vous vois faire une grimace...

Monsieur le Maire : Je vous souris Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Sur l'ensemble de ces objectifs nous sommes favorables nous remarquons au vu du bilan, par exemple qu'au départ il y avait de très grands gisements d'économies de fluides, notamment pour l'eau, et c'est assez évident que dès le départ il y avait des fuites énormes et il va falloir savoir que plus on va avancer plus il va être difficile d'atteindre ces gisements d'économies d'énergies.

Il faut savoir que par rapport à l'urgence écologique, on parle beaucoup d'énergie renouvelable, donc c'est extrêmement bien, mais les gisements énormes ce sont les économies d'énergie, notamment l'efficacité énergétique et la sobriété.

Pour ce qui est de la sobriété, on parle de véhicules propres. Là je suis un peu gêné parce pour moi, il n'y a aucun véhicules propres. Un véhicule qui fonctionne à l'énergie électrique n'est pas totalement propre. Soit cette électricité est produite avec du pétrole et du gaz, soit à partir d'énergie nucléaire. Cette énergie pose peu de problème en termes de CO² mais pose d'autres problèmes. Je ne vais pas insister là-dessus mais le terme « propres » me gêne.

Pour ce qui est justement du parc automobile, on pourrait aussi penser à la pertinence du parc automobile actuel, et voir si par hasard, on ne pourrait pas, sur la Commune d'Antibes, avoir moins de véhicules et un centre administratif regroupé pourrait éviter également les déplacements.

Il y a donc toute une perspective. Je crois que là c'est vraiment une première étape, il faut aller beaucoup beaucoup plus loin.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je suis heureux que nous partagions les mêmes engagements, que nous ayons montré, avant que le film « HOME » soit diffusé, que la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération s'étaient engagées dans une démarche de développement durable et d'ailleurs, que le Gouvernement lui-même, lors du Grenelle de l'Environnement, avait déjà tracé les pistes.

Je me réjouis aussi Monsieur PIEL que le Conseil Régional soit associé à cette démarche et je pense qu'il y a là, effectivement, avec la crise financière, économique et autre, qui peut frapper l'ensemble du monde, une réflexion qui montre que cette démarche désormais paraît à court terme, même si elle paraissait comme l'optimisation de nos moyens ou l'intérêt à moyen terme.

C'est donc la raison pour laquelle, vous avez vu, nous sommes allés plus vite et plus loin que ce qui était envisagé, et Carine CURTET a bien montré que notre volonté de continuer dans ce sens est tout à fait ferme.

En ce qui concerne le problème d'économies d'énergie sur le bâtiment, vous avez pu constater, Monsieur PIEL, que dans l'opération du « 608 route de Grasse » l'élément énergétique a été primordial dans le choix des candidats et cela sera un des logements sociaux nouveaux construits bien au-delà de ce que l'on appelait avant la haute qualité environnementale et qui était en fait, pas de l'énergie nulle, mais de l'énergie négative.

Je pense que sur le plan des véhicules, effectivement, comme on l'a dit tout à l'heure, un effort est fait. Il doit être maintenant organisé, chiffré, non seulement sur les véhicules propres, avec des divergences avec Monsieur AUBRY sur le nucléaire, parce que le nucléaire comporte effectivement des risques qui sont maîtrisables et que pour autant, c'est quand même une des rares énergies à produire de l'électricité sans aggraver la situation de la planète.

L'électricité est encore une énergie intéressante. Donc je suis sûr que des efforts industriels doivent être faits dans ce domaine, que nous devons être excessivement attentifs quant à nous, sur les nouveaux développements qui vont se faire.

Je pense au transport en site propre, je pense aux véhicules électriques dans les zones piétonnes, je pense à la façon dont nous pouvons effectivement mutualiser et réduire notre parc auto, nous l'avons déjà fait, nous pouvons le faire de façon accélérée. Je sais que Carine CURTET est engagée sur ce point.

Je voudrais juste avant de passer au vote, céder la parole à Jean-Pierre GONZALEZ, un peu sur le panneau photovoltaïque qu'a évoqué Monsieur DUJARDIN, et qui a été un obstacle que nous avons surmonté et quelque fois, on accuse Jean-Pierre GONZALEZ de faire passer des votes à la hussarde, de temps en temps, il passe outre un certain nombre de dispositions et cela permet aussi d'avancer plus vite et en même temps sur les nouveaux permis, dans le PLU futur, comment on peut envisager non pas de construire moins mais de construire mieux.

C'est bien cela l'objectif, on s'aperçoit que l'écologie d'il y a 20 ou 30 ans c'était de faire des petites villas jumelées qui émiettaient l'espace et empêchaient le développement durable de s'organiser et que peut-être aujourd'hui c'est de trouver justement cet équilibre entre le grand ensemble qui déshumanise et la maison semi-individuelle qui consomme beaucoup d'énergie.

Monsieur GONZALEZ : Rapidement, sur la première partie, il est vrai que l'Architecte des Bâtiments de France, son souci, il faut le reconnaître et c'est normal, il est missionné pour cela, c'est d'abord la qualité de l'architecture et l'esthétique et donc, il émet souvent un avis défavorable lorsqu'il est présenté des panneaux voltaïques sur la toiture et que je signe tout de même des autorisations malgré son avis négatif parce que je pense que l'on ne peut pas être à la fois pour les énergies nouvelles, que le Gouvernement pousse dans cette voie et que d'autre part, à la base, on freine ce genre d'équipements.

En ce qui concerne le second point, à savoir comment favoriser les énergies nouvelles dans le cadre d'un PLU ce qui est beaucoup plus compliqué, on nous recommande de faire des conclusions sur l'écologie dans le PLU qui soient incitatives. Mais incitatives comment ?

Nous sommes en train de réfléchir, depuis deux ou trois mois, à une solution qui nous apparaît la plus incitative, à savoir non pas donner du COS supplémentaire parce que cela déséquilibrerait actuellement l'urbanisme déjà fixé de notre ville mais au contraire, dire que le COS et les hauteurs seront diminuées de 20 % et que nous donnerons dans le cadre du PLU, cette possibilité de rattraper ces 20 % si cela correspond aux énergies nouvelles.

C'est le meilleur moyen de favoriser l'avancée vers ce genre d'énergies nouvelles en incitant par un COS incitatif, sans déséquilibrer l'urbanisation.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on appelle le désincitatif-incitatif : si tu ne fais pas ce qu'on dit tu perds 20 %, si tu fais ce qu'on dit, tu ne perds rien... je pense que c'est bien pour l'urbanisme de notre ville, d'avoir cette mesure et je remercie Jean-Pierre d'y avoir pensé.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Bien entendu le rapport annuel est effectué chaque année comme c'est prévu et comme nous le faisons aujourd'hui. Je vous remercie de ce vote unanime.

33-2 - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN PLACE D'UNE FORMATION 'ECONOMES DE FLUX' - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CASA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame CURTET : Dans le cadre du nouveau plan d'actions jusqu'en 2012, le service Maîtrise de l'énergie propose un partenariat avec la CASA pour la mise en place de la formation « Economies de flux ». Cette action s'inscrit dans l'axe 3 du plan d'actions.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CASA pour la mise en place de cette formation.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame MURATORE. Non ? Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

La prochaine séance a lieu le 10 juillet, elle est double. Elle concerne une séance de questions orales qui se déroulera de 14 h à 15 h 30 en salle du Conseil municipal et précèdera une séance classique à 15 h 45.

Pour cette séance de questions orales, comme nous l'avons définie dans le règlement intérieur, je rappelle que chaque groupe a une question avec débat et que chaque groupe a une question courte (2 mn / 2 mn question – réponse) et trois questions courtes pour la majorité, ce qui fait 6 questions courtes et 4 questions avec débat.

Chaque groupe de l'opposition a, à la fois, une question avec débat et une question courte, pas uniquement dans l'expression, car si vous dites « donnez-moi le bilan financier de la Ville depuis 10 ans », ce n'est pas une question courte.

La question doit être ponctuelle, et doit porter sur un sujet précis. On la pose et nous apportons la réponse 2 minutes/2 minutes et puis une question avec débat pour laquelle on prend plus de temps, avec un quart d'heure de débat. Cela devrait donc nous amener vers 15 h 30.

Si vous pouviez, pour les besoins de l'administration, envoyer vos questions pour le 2 juillet soit un peu moins que 7 jours francs avant la date de la réunion, cela permettrait d'élaborer les éléments de réponse. Normalement c'est le 2 juillet à 9 heures.

Une séance classique suivra et sera plus courte. Elle commencera à 15 h 30 et devrait se terminer vers 18 heures.

Ensuite, nous fêterons ensemble le 14 juillet et nous nous retrouverons après le 15 août.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER